

Département d'Architecture



Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de :
MASTER ACADEMIQUE

Filière :
ARCHITECTURE

Spécialité :
ARCHITECTURE ET ENVIRONNEMENT URBAIN

Présenté par :
**BEROUI FOUAD
BOUBAKIR ABDEL BASSET
MEKHALFA IBTISSEM**

THEME :
**L'apport de la participation citoyenne aux aménagements
urbains durables**

Le 21/06/2018

Composition du Jury :

Blibli M: MAA, université Mohamed Seddik Benyahia, Jijel, Directeur de mémoire
Boulfani.O : MAA, université Mohamed Seddik Benyahia, Jijel, Presidente de jury
Smakdji.N : MCB, université Mohamed Seddik Benyahia, Jijel, Member de jury

Remerciements:

On remercie le bon dieu qui nous a donné le pouvoir, la volonté et le courage pour achever ce travail.

On remercie infiniment nos chers parents pour leurs aides et leur soutien moral et matériel.

On tient également à remercier et exprimer toute notre reconnaissance et notre respect à notre encadreur et dirigeant Mr .BLIBLI Mustapha pour l'aide et l'orientation qu'il n'a cessé de nous prodiguer aux cours de l'élaboration de cette étude. Et aussi d'avoir accepté de nous encadrer pour notre travail de fin d'études, ainsi que pour son soutien, ses remarques pertinentes et son encouragement.

Nous profitons l'occasion pour remercier toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail de fin d'études. Sans oublier les généreux amis et collègues pour leur soutien moral et matériel

Nos remerciements vont aussi à tous nos professeurs, enseignants et toutes les personnes qui nous ont soutenus jusqu'au bout, et qui n'ont pas cessé de nous donner des conseils très importants en signe de reconnaissance. Et qui nous ont fait comprendre et sentir ce que c'est l'Architecture.

Nous présentons également nos remerciements aux membres du jury qui ont acceptés de participer à l'évaluation de notre travail.

A toute l'équipe pédagogique qui a participé à notre formation depuis l'école primaire à ce jour, également pour tous ce qui nous ont aidés de près ou de loin lors de l'élaboration de ce travail.

A tous nos enseignants de département d'architecture de Jijel qu'ont initié aux valeurs authentiques, en

Signe d'un profond respect et d'un profond amour !!!

Merci à vous tous

Fouad, Abdel Basset et Ibtissem

Dédicaces

A la plus belle perle au monde...ma tendre mère

A celui qui a toujours garni mes chemins force et lumière...mon trop cher père

A mes frères et sœurs, en leurs souhaitant tout le succès...tout le bonheur

A toute ma famille pour l'amour et le respect qu'ils m'ont toujours accordé

A mes collègues du travail, Abdel Basset et Ibtissem, que nous partageons ensemble le travail, la souffrance et les nuits blanches.

A tous mes amis pour une sincérité si merveilleuse...jamais oubliable

A toute personne qui m'a aidé à franchir un horizon dans ma vie

Aimablement . . .

Je dédie ce modeste travail . . .

FUAD . . .

Dédicaces

A la plus belle perle au monde...ma tendre mère

A celui qui a toujours garni mes chemins force et lumière...mon trop cher père

A mes frères et sœurs en leur souhaitant tout le succès...tout le bonheur

A toute ma famille pour l'aide et le respect qu'ils m'ont toujours accordé

A mes collègues de travail Fouad et Ibtissem pour les bons moments d'études et de souffrance

A tous mes amis pour une sincérité si merveilleuse...jamais oubliable

A mes enseignants d'architecture ...A toute personne

Qui m'a aidé à franchir un horizon dans ma vie

Abdel basset . . .

Dédicace

Je dédie ce modeste travail:

À Mon très cher père (rabeih) et ma très chère mère (ouahiba), Que le dieu me les protégé et me les garde.

À ma Défunte Grande mère ; que c'est triste de parler d'elle au passé, elle nous a laissé un grand vide à ma vie, mais elle restera toujours la lumière qui nous guide dans l'obscurité, que Dieu lui accorde sa sainte miséricorde et l'accueille en son vaste Paradis.

À ma chère sœur (ma jumelle : wissem) et mes chers frères (Nadir et Merouen) En leur souhaitant tout le succès...tout le bonheur.

À tout ma grande famille, pour leur énorme soutien moral et leur encouragement.

À mes collègues de travail Fouad et Abdel basset pour les bons moments d'études et de souffrance

À tous mes chères amies et toutes les personnes que j'aime.

À mes enseignants d'architecture dans mon cursus universitaire

IBTISEM...

Liste des figures :

Figure [1.1] : les dimensions de développement durable.....	7
Figure [2.1] : figure représentatif	24
Figure [3.1] : image d'un logon, porte ouverte	41
Figure [3.2] : exemple d'un café urbain	42
Figure [3.3] : exemple d'un forum urbain	43
Figure [3.4] : exemple d'une charrette	43
Figure [3.5] : image représente la 3D et la maquette au processus participatif.....	45
Figure [3.6] : image représente les réseaux sociaux.....	46
Figure [5.1] : La situation de la commune de Taher	58
Figure [5.2] : La situation de centre-ville de Taher.....	59
Figure [5.3] :Evolution de la population	59
Figure [5.4] : Population du quartier par tranche d'âges.....	59
Figure [5.5] :l'implantation du Nouveau siège de la commune.	61
Figure [5.6] : l'aménagement d'un jardin à la place de l'ancien palais de justesse.	61
Figure [5.7] : travaux d'assainissements.	62
Figure [5.8] : revêtement des routes.	62
Figure [5.9] : réhabilitation de l'église.	62
Figure [5.10] : réhabilitation des 100 logements.....	62
Figure [5.11] : nettoyage et entretien de l'espace public.....	62
Figure [5.12] : réhabilitation participative de l'ancien hôpital.....	62
Figure [5.13] : nettoyage participative de l'espace extérieur (100 logement).....	62

Liste des Graphes :

Graphe [5.1] : Le niveau d'information de la population sur le projet de requalification du centre ville de Taher.....	64
Graphe [5.2] : La manière d'information sur le projet.....	64
Graphe [5.3] : Le degré implication dans l'élaboration de la stratégie du projet.....	64
Graphe [5.4] : La volonté de la population à être impliquée dans ce projet.....	64
Graphe [5.5] : La manière d'implication souhaitée dans le projet.....	65
Graphe [5.6] : La meilleure manière d'implication	65

Graphe [5.7] : L'existence d'association du quartier.....	66
Graphe [5.8] : La contribution a la naissance d'association de quartier	66
Graphe [5.9] :La participation à des manifestations pour dénoncer des pratiques urbaines...66	66

Liste des schémas :

Schéma [1.1] : le projet urbain : une transformation de la ville.....	11
Schéma [2.1] : échelle de la participation (Solon Arnstein, 1969).....	27

Liste des tableaux:

Tableau [1.1] : Principes pour un aménagement durable	8
Tableau [4.1] :Principes généraux de la loi 06-06.....	51

La liste des abréviations :

AEP : Alimentation en Eau Potable.

APC : Assemblée Populaire Communale.

C.N.U.E.D.:Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

EC : Espace Citoyen.

ECOSOC:Conseil Economique et Social des Nations Unies.

GAM : Les Groupes d'Action Municipale.

LOF : Loi d'Oriention Foncière.

PDAU : Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme.

POS : Plan d'Occupation du Sol.

SNAT : Schéma National d'Aménagement de Territoire.

SRAT : Schéma Régional d'Aménagement de Territoire.

TNIC : Technologies Numériques de l'Information et de la Communication.

TABLE DE MATIERE

Dédicaces et Remerciements.....	I
Table des matières.....	II
Liste des figures.....	VII
Liste des tableaux.....	IIV
Liste des abréviations.....	X

INTRODUCTION GENERALE

1. Préambule.....	1
2. choix et intérêt du thème.....	2
3. Problématique.....	2
4. Hypothèses de recherche.....	4
5. Objectifs.....	4
6. Méthodologie d'approche.....	4
7. Structure du mémoire.....	4

PARTIE1 : CONCEPTS THEORIQUES

CHAPITRE 1 : NOTIONS GENERALES LIEES AU THEME

Introduction.....	6
1. développement durable.....	6
1.1. Dimensions de développement durable.....	6
1.2. Le développement durable et la planification urbaine.....	7
1.3. Comment mettre en œuvre un aménagement durable ?.....	8
2. L'urbanisme.....	9
2.1. L'urbanisme durable.....	9
2.2. Les principes de l'urbanisme durable.....	9
2.3La ville durable.....	10
2.4Le quartier durable.....	10
3. Le projet urbain.....	10
3.1. Les caractéristiques du projet urbain.....	11
3.2. Les Phases d'un projet urbain.....	12
3.3. Les objectifs du projet urbain.....	13

3.4. Le projet urbain et la participation citoyenne.....	13
4. La gouvernance urbaine.....	14
4.1. Définition de la gouvernance.....	15
4.2. Définition de la gouvernance urbaine.....	15
4.3. Les enjeux de la gouvernance urbaine.....	16
5. La ville.....	18
5.1. Les acteurs de la ville	19
Conclusion	21

CHAPITRE 2 : LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Introduction	22
1. Définition de la démocratie représentative.....	22
2. Formes de démocratie représentative existante.....	22
2.1. La démocratie directe.....	22
2.2. La démocratie représentative	22
3. Formes de participation existantes dans la démocratie représentative	22
3.1. La participation /caution.....	22
3.2. La satisfaction de l'habitant /usager.....	22
3.3. La citoyenneté de substitution	22
4. De la démocratie représentative à la démocratie participative.....	23
4.1. Définition de la démocratie participative.....	23
5. la participation citoyenne	24
5.1. La notion de la participation citoyenne.....	24
5.2. Historique « Naissance de la participation citoyenne »	24
5.3. L'objectif et l'intérêt de la participation	25
5.4. Les mouvements de la participation citoyenne.....	26
5.5. Les degrés de la participation (échelle de participation).....	26
5.6. Principes et conditions de base à respecter pour une participation significative du public.....	29
6. La participation au cœur des enjeux du développement durable.....	31
6.1. Enjeux politiques	31
6.2. Enjeux socio-économiques.....	31
6.3. Enjeux environnementaux.....	32
6.4. Enjeux d'efficience ou d'efficacité.....	32

7. les avantages de la participation.....	33
Conclusion.....	34

CHAPITRE 3 : LE PROJET URBAIN PARTICIPATIF COMME OUTIL D'AMELIORATION URBAINE

Introduction.....	35
1. Historique.....	35
2. L'objectif et l'intérêt du projet urbain participatif.....	35
3. les principes du projet participatif.....	35
3.1 . principe d'intégration des dispositifs participatifs au processus de projet	35
3.2 . Principe de continuité / temporalité.....	36
3.3. Principe de transparence.....	36
3.4. Principe d'inclusion.....	36
3.5. Principe d'égalité.....	37
3.6. Principe d'argumentation.....	37
4. les démarches des projets participatifs	37
4.1. Etape d'initialisation	37
4.2. Etape de vision	38
4.3. Etape d'ambition	38
4.4. Etape de transcription	39
4.5. Etape de concrétisation.....	39
5. Les dispositions de la participation et d'intégration de la population au niveau de projet urbain.....	39
5.1. Les dispositions d'information	39
5.2. Les dispositifs de consultation.....	41
5.3. Les dispositifs sur l'implication et la collaboration	42
6. Les technologies numériques d'information et de communication.....	44
6.1. Le « crowd sourcing »	44
6.2. La cartographie participative	45
6.3. Les plateformes numériques.....	45
6.4. Les représentation en 3D	45
7. NTIC et réseaux sociaux	46

7.1. Une parole libre, y compris pour les opposants.....	46
7.2. Favoriser l'interaction, la collaboration et la réflexion.....	46
8. Et après... les citoyens toujours acteurs et moteurs de la transformation urbaine.....	47
Conclusion.....	47

CHAPITRE 4 : LE CONTEXTE ALGERIEN LIEE A LA PARTICIPATION CITOYENNE

Introduction.....	48
1. Principaux textes législatifs lié à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie.....	48
1.1. Avant C.N.U.E .D 1992.....	48
1.2. Apres C.N.U.E.D 1992.....	49
2. Principaux articles extrait de la loi 06 -06 qui traitent la gestion de la ville, et sur l'amélioration du cadre de vie et de la participation citoyenne.....	49
3. L'apparition de ce nouveau concept « bonne gouvernance » avec la Loi 06-06	51
4. l'Etat actuel de la ville algérienne.....	52
5. la société civile en Algérie.....	53
5.1. Aperçu historique du mouvement associatif en Algérie.....	53
5.2. Ecllosion du mouvement associatif en Algérie.....	54
5.3. Etat du mouvement associatif en Algérie.....	54
6. La participation citoyenne entre règlementations, discours et réalité.....	55
7. La forme traditionnel de participation en Algérie.....	56
Conclusion.....	57

PARTIE 2 : METHODOLOGIE ET CAS D'ETUDE

CHAPITRE 5 : CAS D'ETUDE, METHODES D'INVESTIGATIONS ET RESULTAT DE LA RECHERCHE

Introduction.....	58
1. Présentation des cas d'étude	58
1.1. Présentation de la commune de Taher.....	58
1.2. Présentation des cas d'étude : le centre-ville Taher.....	59
1.3. Population	59
1.4. Activité et emploi.....	60
2. Motivation de choix de site.....	60

3. Brève présentation du projet de requalification de centre-ville de Taher	60
3.1. Les Objectifs	61
3.2. Interventions urbains.....	61
3.3. Interventions des habitants.....	62
4. Méthodologie de la recherche.....	63
4.1. L'enquête.....	63
4.2. La collecte de témoignage.....	63
5. Questionnaire.....	63
6. Analyse et interprétation des résultats du formulaire de questions.....	64
7. Analyse de contenu d'enquête.....	67
8. Discussion : les effets de la non-participation citoyenne dans le projet de requalification du centre-ville de Taher.....	67
8.1. De l'ignorance à la déception.....	67
8.2. De la déception à l'indifférence.....	67
8.3. De la déception à la colère.....	67
Conclusion.....	68
Conclusion générale.....	69
Liste bibliographique.....	71
Résumé.	
ملخص.	
Abstract.	
Annexes.	

INTRODUCTION GENERALE

1. Préambule :

L'urbain est un milieu complexe ; il implique l'interaction entre plusieurs domaines, plusieurs compétences et surtout plusieurs acteurs. À cet effet, toute intervention sur la ville doit prendre en compte les logiques et les divergences de ces domaines et de ces acteurs.

La planification étant cette action d'intervention sur l'urbain de manière réfléchie, tend à devenir stratégique dans les temps actuels, en prenant le projet urbain comme outil de concrétisation et comme centre d'intérêt. L'implication des acteurs dans les actions, est devenue un maître mot en urbanisme, ainsi nous trouvons la concertation, la négociation, la participation citoyenne et même le partage de pouvoir entre acteurs.

Elle devient, de la sorte, variée selon ses degrés et niveaux, les acteurs impliqués et les méthodes utilisées. Avec la participation, plusieurs notions prennent un nouveau sens en leur ajoutant le préfixe « CO » ; nous parlons alors de codécision, Co-élaboration, Co-conception, co-financement...

A l'échelle de la ville, la gouvernance désigne l'ensemble des rapports de pouvoir, des processus de mobilisation et de coordination d'acteurs - groupes sociaux et institutions - visant la réalisation de projets collectivement négociés pour un aménagement et un développement durables des territoires urbains. La gouvernance est souvent présentée comme initiatrice de nouvelles procédures de participation des citoyens, redonnant sa place au débat public sur des questions qui engagent les conditions de vie présentes et futures des habitants. Ainsi utilisé, le concept incite à mettre l'accent sur des formes de coordination mixte (verticale et horizontale) de l'action publique, sur une participation accrue des habitants, usagers et acteurs socioéconomiques pour réaliser des projets urbains durables.

La participation des populations dans la gestion de leur environnement est un point fort de la déclaration de Rio de 1992, liée au concept de développement durable. Se référant à ce dernier, devenu une donnée incontournable de l'action publique, la plupart des projets d'urbanisme accordent une importance particulière aux principes de bonne gouvernance et de participation des habitants. Donc le développement durable et la participation citoyenne sont deux termes très en vogue actuellement. Ils sont utilisés de bien des manières et même parfois de façon détournée. Néanmoins, il

est de plus en plus fréquent de voir la participation citoyenne et le développement durable associés.

En Algérie, la majorité des noyaux des villes sont formés par la colonisation avec un seul principe de planification. Parallèlement, l'existence de plusieurs villages arabes et berbères crée d'une manière locale participative sous formes des pratiques différentes, chaque une prend une appellation spécifique de sa région (tjma3t dans la Kabylie, Arch au Aurès, Twiza).qui a abouti à l'harmonie et la préservation de l'identité et la mémoire collective de ces villages.

Après des décennies de planification urbaine rigide, ayant caractérisé l'urbanisme en Algérie, une nouvelle aire s'annonce ; le projet urbain, qui a fait son émergence dans beaucoup de pays, s'introduit aussi en Algérie, certes doucement, mais à des échelles très variées. Une nouvelle réflexion relative à l'urbain a abouti à l'élaboration et l'approbation des instruments d'urbanisme et des réglementations tel que le SNAT, SRAT, PDAU, POS ...etc.

Elle a décelé l'opportunité d'un grand gain de développement national durable à travers la modernisation des grandes villes.

Loin d'être un pays pionnier dans la mise en œuvre de la démocratie participative, l'Algérie se trouve à un stade de débutant dans ce domaine, non pas par manque de textes législatifs et réglementaires régissant les droits de la participation des citoyens et des acteurs, mais c'est plutôt une question d'application de ces textes.

En effet, l'objectif de ce mémoire est de définir les défis à affronter, les objectifs à atteindre, ainsi connaissances théoriques, techniques et technologiques qui pourraient être mis en œuvre pour participer les citoyens à la transformation durable d'un quartier.

2. Choix et intérêt du thème :

Notre recherche s'articule sur la notion de l'intégration des citoyens notamment la participation aux aménagements urbains durables, qui se motive par des raisons et qui vise un ou plusieurs objectifs, nous nous sommes fixés les suivants :

- Une prise de conscience de l'importance de participer le citoyen pour faire une valeur ajoutée à l'urbanité.
- Il contribue à renforcer les liens sociaux dans la communauté et peut aider à développer un sentiment de responsabilité collective qui incitera les

différents intervenants à travailler ensemble à la recherche du bien commun.

- Assurer l'acceptabilité des projets et la facilité de la mise en œuvre.
- désamorcer ou à gérer les conflits résultant d'un sentiment d'impuissance et de manque de respect au sein de la population.

3. Problématique :

Les problèmes liés à l'aménagement urbain se multiplient et leurs effets sont de plus en plus graves, ce qu'il faut savoir, c'est que intégrer le citoyen dans ce dernier est une affaire obligatoire ; c'est une véritable révolution des mentalités et des comportements. Donc, impliquer les citoyens dans la vie quotidienne de l'homme est indispensable pour responsabiliser et promouvoir des actes éco-citoyens et développer les compétences nécessaires pour participer à la prise des décisions et la réalisation de projets de qualité.

L'implication, la concertation et la participation, que ce soit des citoyens plus élargie ou des acteurs de la ville d'une manière restreinte, peut produire un effet de facilitation et de mise en œuvre des projets pour atteindre leurs objectifs. Cependant, avec la prise de conscience qui existe dans la société moderne, l'absence de cette participation a des effets qui peuvent entraver le bon déroulement du projet et même contester ses objectifs. L'habitant étant un acteur essentiel dans la ville devrait exercer sa citoyenneté et profiter de tous ses droits à cette implication dans le développement de sa ville et dans la mise en œuvre des projets urbains.

Parallèlement, aux enjeux de développement durable auxquels ils sont confrontés, les organismes municipaux font face depuis un certain nombre d'années à la nécessité de consulter la population et de lui faire une place dans le débat sur la prise des décisions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Aujourd'hui la participation est considérée comme un incontournable et un passage obligé pour toutes les administrations publiques, y compris les organismes municipaux.

L'Algérie l'un des pays qui introduit cette politique par l'élaboration des réglementations et des lois dans le contexte de planification urbaine, malheureusement, leurs application reste timide. Comme toutes les villes Algériennes la ville de TAHER et ses quartiers a connu une dégradation urbaine malgré les

diverses études et les interventions de la part des acteurs de la ville pour trouver des solutions adéquates et maîtriser les problèmes urbains.

Dans ce contexte on peut s'interroger aux questions suivantes :

- **Est-ce qu'il est possible de réussir d'impliquer le citoyen dans les projets d'aménagements urbains en Algérie?**
- **Comment par l'exercice de citoyenneté en droits et devoirs, nous construirons un savoir vivre urbain dans des villes conviviales et durables ?**
- **Comment et avec quels moyens peut-on introduire la participation citoyenne pour une transformation durable des villes?**
- **Comment faire du citoyen d'une ville Algérienne et dans un cadre d'une démocratie participative un acteur effectif et performant ?**

4. Hypothèses de recherche :

Ce sujet vaste et complexe nous pousse à émettre certaines propositions afin de pouvoir mieux le comprendre et le cerner. Pour cela, nous visons à confirmer les hypothèses suivantes:

- l'application de développement durable ne peut se réussir sans les citoyens et sans la participation des citoyens.
- la mauvaise coordination et le manque dans la vision des décideurs se sont les raisons de l'échouée.
- le changement des mentalités et des pensées à partir de la structuration de société, l'utilisation des mécanismes d'intégration, de sensibilisation et la technologie d'information, considère des premières mutations pour l'application de la participation.

5. Objectifs de l'étude :

En liaison toujours avec les hypothèses posées, nous avons fixé les objectifs suivants:

- ✓ **Déduire les moyens et les mécanismes qui peuvent permettre de réussir la participation des citoyens dans un projet urbain durable.**
- ✓ **Connaitre les paramètres primordiaux qui assurent la réalisation d'un projet urbain participatif.**
- ✓ **Introduire la participation citoyenne dans les projets d'aménagement urbain à l'échelle du quartier afin d'améliorer la qualité du paysage urbain et participer, en particulier, au développement des villes.**

6. Méthodologie d'approche :

Approche théorique : Une phase exploratoire basée sur un état de l'art exhaustive et une recherche bibliographique et documentaire de divers sources a été menée pour tirer des leçons, des concepts et des théories dans le cadre de participation citoyenne dans l'aménagement urbain durable , et mettre en évidence les différents critères et démarches de cette procédure.

Approche opérationnelle: comprenant :

- une enquête sous forme de questionnaire destiné aux résidents de ce quartier.
- Analyse et interprétation des résultats à l'aide des graphes, logiciels ...

7. Structure du mémoire :

Le présent mémoire comporte deux parties avec cinq chapitres précédés par une introduction générale et succédé par une conclusion générale.

Dans l'introduction générale, le sujet dans sa forme problématique est présenté : Les objectifs de l'étude, les hypothèses sont judicieusement introduits.

La première partie aborde le cadre théorique de l'étude liée au thème de la participation citoyenne à l'aménagement urbain durable. Elle comporte quatre chapitres. Le premier chapitre explique des notions générales, Concepts et termes liés au thème. Le deuxième chapitre aborde la démocratie participative et la participation citoyenne. Le troisième chapitre présent la notion du projet urbain participatif comme outil d'amélioration urbaine et le quatrième chapitre concerne le contexte algérien.

La deuxième partie contient le dernier chapitre qui présente le cas d'étude, les méthodes d'investigations, analyse et interprétation des résultats.

Dans la conclusion générale le bilan des résultats est dressé, des visions éclairées, et des hypothèses confirmées.

Introduction :

La recherche théorique, est une étape importante dans le processus d'élaboration d'un mémoire afin d'atteindre une certaine qualité d'information et de trouver les meilleurs concepts liés au thème. Le but de ce chapitre est de découvrir des notions générales, les concepts forts, qui sont avoir une certaine relation avec notre thème, avec l'implication et la participation citoyenne. Donc les sujets qui seront abordés dans ce chapitre sont : le développement durable, l'urbanisme durable, le projet urbain, la gouvernance urbaine et la ville avec ses composants....

1. développement durable:

Le terme de développement durable est cité pour la première fois par l'union internationale de la conservation de la nature dans son ouvrage «stratégie mondiale de la conservation ». Le rapport Brundtland rédigé par G.H. Brundtland en 1987, propose une définition du concept de développement durable, La définition la plus répandue et la plus officielle est la suivante : « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre à leurs propres besoins* ».

« La notion de développement, implique une évolution, une amélioration par rapport à un état de référence. La notion durable provoque l'idée de la possibilité de durer dans le temps. L'association de deux mots peut être ainsi comprise comme une amélioration continue sur le long terme. »¹

Il existe aussi d'autres définitions du développement durable, ou des politiques de développement durable. On dira par exemple qu'il s'agit d'un développement qui intègre, les aspects économiques, sociaux, et environnementaux, d'autres formulations disent, qui équilibre ces aspects économiques, sociaux, environnementaux, ou des aspects institutionnels aussi, ou encore culturels. Différentes variations donc, mais des formules dont la vérification reste toujours peu aisée. Autrement dit « *Le concept de développement durable met l'accent sur la valeur du respect des équilibres écologiques et sur la valeur des équilibres socioéconomiques, en particulier sur la valeur de la solidarité entre les groupes sociaux et entre les générations* ». (Da Cunha, 2003).

1.1. Dimensions de développement durable :

L'avancée la plus significative de cette nouvelle conception de la croissance est ce qu'on appelle la théorie des trois piliers, qui exprime l'idée que pour que le développement soit durable, il faut faire progresser ensemble ses trois composantes principales, l'économique, l'environnemental et le social de telle manière qu'elles se potentialisent réciproquement.

¹Bui to Uyen. (5 juillet 2012), « *l'intégration de développement durable dans les projets de quartiers* »: le cas de la ville d'Hanoi, thèse pour l'obtention de doctorat de l'université de Toulouse, p2.

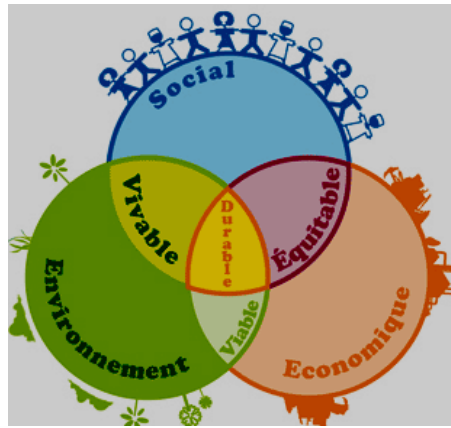


Figure [1.1] : les dimensions de développement durable.

Source : <http://www.3-0.fr/doc-dd/qu-est-ce-que-le-dd/les-3-piliers-du-developpement-durable>

Ce schéma traditionnel est parfois complété avec un quatrième pilier : la démocratie participative (ou la gouvernance), celle-ci pouvant aussi être un thème ou « chapeau » commun aux trois piliers. Enfin certains ajoutent encore d'autres piliers comme la culture et l'éducation.

Cette représentation traditionnelle du concept de développement durable est intéressante dans la mesure où elle rappelle l'origine de la problématique du développement, qui doit prendre en compte l'économique, le social et l'environnement.

D'autre part, elle indique qu'une action va vers le développement durable si elle est à la fois rentable économiquement, équitable socialement et viable d'un point de vue environnemental. Il reste alors à expliciter les termes « équitable », « viable », et surtout « rentable ».

Enfin, « cette présentation en trois piliers a l'inconvénient majeur d'être lue comme un problème à trois dimensions où l'on cherche à promouvoir des actions ayant des impacts positifs sur deux ou trois piliers ».²

1.2. Le développement durable et la planification urbaine :³

Avec la montée des enjeux en termes de développement durable il s'agit désormais de planifier ou d'aménager sans perdre de vue les piliers du développement durable à savoir l'accroissement des populations, la distribution équitable des richesses, et la protection de l'environnement, sans pour autant compromettre les besoins des générations futures.

Aujourd'hui, le secteur du bâtiment consomme à lui seul un grand pourcentage des ressources naturelles, de l'énergie, de l'eau et produit plus de 50 % des déchets.

²Catherine Charlot-Valdieu, Ph. Outrequin.(2009),« *L'urbanisme durable* » : *Concevoir un éco quartier*, Le Moniteur Editions, France.p18

³SIDI SALAH NASRI Zehour (2010), « *Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de magister* », Option : FAIT URBAIN, *La Gouvernance Urbaine Une Démarche Incontournable Pour Un HabiterDurable*, p45

La dimension collective des projets urbains a des conséquences qui dépassent l'échelle de l'opération et l'urbain, en tant que produit de l'aménagement, apparaît comme un bien mixte, à la fois :

-Bien individuel, aux usages appropriables par les individus : l'aménagement de ma Maison, de mon jardin.

-Bien collectif, au sens où son usage n'est pas divisible en usages individuels.

La réalisation d'un nouveau quartier est génératrice toujours d'effets positifs ou négatifs et tout aménagement urbain ou projet urbain doit s'inscrire dans une démarche globale de développement durable selon sa localisation et ses modes de réalisation, en extension urbaine, en secteur de renouvellement urbain ou de politique de la ville, selon la typologie des produits programmés, selon les critères de sélection des promoteurs, l'opération d'aménagement aura un impact variable sur les 3 domaines ciblées par la démarche de développement durable :

- Création de valeur environnementale.
- Création de valeur sociale.
- Création de valeur économique.

1.3. Comment mettre en œuvre un aménagement durable ?

La durabilité est un critère particulièrement essentiel dans toute forme d'aménagement ou de planification. La durée d'existence des aménagements de l'espace est bien plus long que celle d'une législature, un aménagement est par définition fait pour durer et doit donc être durable.

Tableau [1.1] : Principes pour un aménagement durable⁴

Formes urbaines utilisation rationnelle de l'espace	Prise en compte des spécificités urbaines et des contextes.
	Economie d'espace.
	Requalification des espaces urbains.
Déplacements et accessibilité	Réduire l'émission de gaz à effet de serre.
	Prise en compte de la structure des déplacements urbains.
Bruit et nuisances	Réduction des nuisances à la source.
	Prise des mesures de protection adaptées.

⁴Ademe, (2006), "Réussir un projet d'urbanisme durable " Editions Le Moniteur, Paris p 21 ,22

Climatologie et géographie	Localisation de l'urbanisation et des bâtiments en fonction des caractéristiques climatiques et géographiques.
Paysage et biodiversité	Préservation des écosystèmes.
	Création d'un paysage de qualité.
	Valorisation du paysage.
Déchets et rejets	Réduction à la source de la production des déchets.
	Préservation des ressources naturelles.
	Eaux usées : préservation du milieu récepteur.

2. L'urbanisme :

« L'urbanisation est l'action d'urbaniser, c'est-à-dire d'organiser le développement des villes. C'est le mouvement de concentration des hommes dans les villes. Elle se définit comme l'expansion de la population, des activités et des espaces urbains, elle constitue le phénomène majeur de notre temps car elle s'effectue à un rythme de croissance très élevé à l'échelle mondiale, C'est le mouvement de développement des villes, à la fois en nombre et en taille, numérique et spatial ; il concerne tout ce qui est lié à la progression directe du phénomène urbain, et transforme peu à peu les villes ou les banlieues et souvent les deux .»⁵

2.1. L'urbanisme durable :

Est une nouvelle façon d'appréhender le rapport de l'urbain à la nature. Il se veut ainsi plus respectueux de l'environnement. Les démarches d'urbanisme durable visent à faire réaliser à la collectivité une économie de ses ressources pour favoriser un développement à long terme.

D'une part aussi« L'urbanisme durable aussi est un système de décision dont l'objectif est de considéré ensemble les différents systèmes composants de la ville dans leur interaction dynamiques. »⁶

2.2. Les principes de l'urbanisme durable :

- orienter le développement de façon à consolider les communautés.
- offrir une mixité des fonctions en regroupant différentes fonctions urbaines.
- tirer profit d'un environnement bâti plus compact.

⁵Beaujeu Garnier J,(1995), "*Précis de géographie urbaine*", Paris édition : Armand COLIN, collection. « U Géographie », (4ème édition), dans Chapitre II L'urbanisation du monde.

⁶Moudjari, dahmani. (2013), « *Projet urbain effcience d'un paradigme conceptuel de l'habitat durable* », office des publications universitaires, place centrale-ben aknounAlger.p173

- offrir une typologie résidentielle diversifiée.
- créer des unités de voisinage propices au transport actif.
- développer le caractère distinctif et le sentiment d'appartenance des communautés.
- préserver les territoires agricoles, les espaces verts, les paysages d'intérêt et les zones naturelles sensibles.
- offrir un choix dans les modes de transport.
- faire des choix équitables de développement économique.
- encourager la participation des citoyens au processus de prise de décision.

2.3la ville durable :

Est une expression qui désigne une ville ou une unité urbaine respectant les principes du développement durable et de l'urbanisme écologique, qui cherche à prendre en compte simultanément les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants par exemple au travers d'une architecture HQE. En facilitant les modes de travail et de transport sobres, en développant l'efficacité du point de vue de la consommation d'énergies et des ressources naturelles et renouvelables. Ce sont souvent des éco-villes ou éco quartiers cherchant à diminuer leur empreinte écologique en compensant leurs impacts et en tendant à rembourser leur « dette écologique ».

2.4le quartier durable :

Le quartier durable est un territoire qui, pour sa création ou sa réhabilitation intègre dans une démarche volontaire, une conception et une gestion intégrant les critères environnementaux, un développement social urbain équilibré favorisant la valorisation des habitants, la mixité sociale et des lieux de vie collective, des objectifs de développement économique, de création d'activités et d'emplois locaux, les principes de la gouvernance que sont la transparence, la solidarité, la participation et le partenariat.

3. Le projet urbain :

La notion de projet urbain s'intéressant à la ville existante dans ses dimensions de contenant et de contenu, elle opère dans une visée de réaménagement, de requalification et de renouvellement urbain. Cette notion sera également abordée à travers des exemples phares qui révèlent quelque peu une synthèse de l'expérience européenne en la matière.

Il connaît un sens plus large, comme le précise D. Pinson :

« Le concept ne peut donc plus être la propriété d'une discipline : il participe d'un type de société qui vit un temps qui n'est plus comme arrêté, mais constamment en attente de son "à-venir" »⁷

⁷INGALLINA Patrizia,(2001), « le projet urbain »,3^e éd,presses universitaires de France –PUF,p99

François Ascher soulignant ainsi que la notion de projet urbain est au cœur d'un renouveau de l'urbanisme durable « *fondé sur des approches moins réglementaires, moins cloisonnées, plus participatives et mieux adaptées à une société urbaine complexe* ».

Le terme d'urbain, en revanche, ne fait pas référence à un contexte mais plutôt à des contextes : politique, social, économique, culturel à prendre en compte par le projet. Le mot "urbain" revêt donc une certaine complexité puisqu'il peut renvoyer à des réalités multiples et distinctes. Devenue le champ de travail de plusieurs groupes de professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes, spécialistes des sciences sociales...) mais n'ayant pas le même sens pour tous, la question urbaine fait l'objet de points de vue variés qui s'affrontent. Également, une pluralité d'acteurs (maître d'ouvrages maître d'œuvres, promoteurs, associations, usagers).

« Le projet urbain se définissant des enjeux économiques, sociaux, urbains et territoriaux, il articule par sa démarche plusieurs échelles : architecturales, urbaines et territoriales.

Le terme de "projet" couvre des notions comme celles de "projet architectural" et "projet de ville", à distinguer du "projet urbain" »⁸

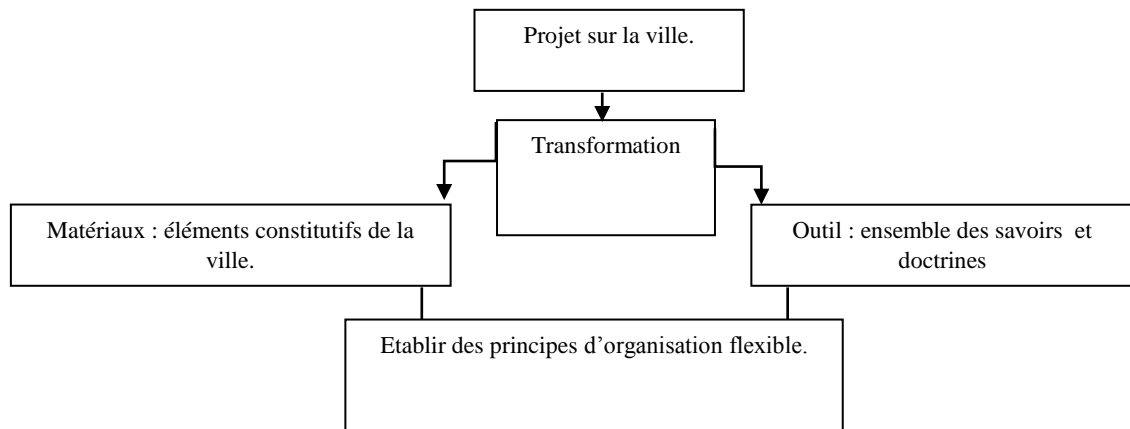


Schéma [1.1] : le projet urbain : une transformation de la ville

3.1. Les caractéristiques du projet urbain :

Le projet urbain est pensé à la fois comme processus et résultat, et non comme résultat sans son processus (ses moyens et ses chemins).

- le projet urbain est pensé avec la ville existante (et non contre elle ou en dehors d'elle), comme reproduction de la ville sur elle-même, non comme croissance ou étalement de la ville (" construire la ville sur la ville ", la substitution : rôle du parcellaire, de la trace et des tracés).

⁸Marie Fauconnet,(Avril 2004)« Des éléments de définitions » dans un article intitulé « *Emergence du projet urbain en Suisse* », In, Vues sur la ville, n° 09, p3.

- le projet urbain est pensé dans la totalité de ses dimensions, intégrées (et non sectorialisées), appréhendées à travers leur interaction (le politique, l'économique, le social, le culturel, le technique) et non dans l'une de ses dimensions (seulement économique, ou technique ou esthétique...)
- le projet urbain est pensé dans un équilibre du court terme et du long terme, et non dans l'urgence ou l'utopie (saisir les opportunités du moment sans compromettre les ressources du présent pour les besoins de l'avenir : "développement durable").
- le projet urbain est pensé en rapport avec la totalité des acteurs de la ville (dont les habitants, et non en dehors ou contre eux).
 - les intérêts communs plutôt que l'intérêt public ou général (négociations).
 - le consensus plutôt que l'imposition ou le conflit.
 - le partenariat plutôt que l'addition d'initiatives disjointes.
- le projet urbain est pensé comme un dispositif acceptable, réalisable, donc ajustable et réversible (et non comme un idéal inatteignable).
 - en terme de faisabilité politique et économique, et non seulement technique.
 - en terme de solution technique.
- le projet urbain est pensé comme un dispositif ouvert, adaptable (et non fermé, définitif).
 - ouvert au temps, aux aléas et à la négociation.
 - ouvert aux aléas (variation des conjonctures politiques et économiques).
 - ouvert à la négociation.
- le projet urbain est pensé comme un dispositif complexe (et non simplexe, simplement technique).
 - en terme de spatialité (mixité urbaine et non mono fonctionnalité).
 - en terme de temporalités (gestion des écarts et des incertitudes de conjoncture).

3.2. Les Phases d'un projet urbain :

3.2.1. La phase de décision :

Correspond à l'émergence des problèmes dans un quartier jusqu'à ce qu'une décision soit prise, « Il s'agit bien évidemment de la décision du maire ou / et du bailleur social ou de l'aménageur de lancer une action correctrice.»⁹

3.2.2. La phase d'analyse :

Comprend l'état des lieux préalable, la collecte des données, la réalisation du diagnostic (et du profil de développement durable du quartier) « c'est la réalisation de diagnostic puis, à l'issue du diagnostic, la détermination des enjeux de développement et des priorités du plan

⁹Op.cit.Moudjari, dahmani,(2013), p171.

d'actions ».¹⁰

3.2.3. La phase de conception – évaluation :

« Est la phase d'élaboration du Plan d'actions Cette phase commence par la mise en œuvre du cahier des charges de projet ou plan d'actions. Une procédure appelée marché de définition permet à plusieurs équipes de proposer un projet et il s'agit de choisir un de ces projets ou une combinaison de ces projets.»¹¹

3.2.4. La phase l'action:

Dans cette phase, de la réalisation concrète du projet et son suivi, son évaluation, « il y a la liaison avec les documents d'urbanisme, les projets ou programmes de construction, démolition, réhabilitation des bâtiments et des éléments non bâtis »¹².

3.3. Les objectifs du projet urbain :

S'inscrit dans un processus de planification ouvert et souple permettant de s'adapter à un environnement en évolution:

- La création d'un environnement de qualité, articulant le passé au futur
- La mise en œuvre des opérations de requalification urbaine, en mobilisant notamment des capacités d'étude et d'investissement.
- le développement équilibré de la ville permet l'intégration harmonieuse de toutes ses composantes.
- l'amélioration des conditions de vie des habitants, de promouvoir l'égalité des chances et de marquer en profondeur et de manière durable, la transformation d'image et de perception des quartiers.
- redonner une valeur économique à ces territoires par des actions de revitalisation.
- la sauvegarde et la mise en valeur des éléments architecturaux et historique dans une opération de réhabilitation du centre historique.
- la redynamisation de la ville l'amélioration du cadre urbain et du confort des logements.
- la préservation de la qualité paysagère d'un milieu ; certaines opérations d'aménagement manifestent l'émergence de nouveau rapports entre espace bâtis éléments naturels.

3.4. Le projet urbain et la participation citoyenne :

La notion du projet urbain est utilisée pour maîtriser des processus multiples et complexes liés à la planification, la conception et la réalisation dans l'urbain en apportant la notion de projet en tant que nouveauté empruntée au monde de l'entreprise. Une définition de cette notion de projet urbain ne peut être établie clairement, cependant, ses principes sont évidents

¹⁰Ibid, p171.

¹¹Ibid, p172.

¹²ibid ,p172

et partagés par la communauté, aussi bien des scientifiques que des techniciens, élus et acteurs de la ville ; les plus courants sont :

- le réalisme et la contextualisation.
- la vision globale et stratégique.
- la participation, le partenariat, la pluridisciplinarité et la bonne gouvernance urbaine.
- itération et réversibilité.

« Aujourd'hui, là où il y a projet urbain, participation y est, pas forcément, mais théoriquement le projet urbain ne peut être réussi que s'il est discuté et partagé par tous les acteurs. La participation est devenue un impératif lorsqu'il s'agit d'un projet urbain. »¹³

4. La gouvernance urbaine :

« Le thème de la Gouvernance a fait dès son apparition à la fin des années 80, un vif débat dans le champ du développement et de l'aménagement urbain. Débat qui a très vite fait apparaître le caractère polysémique de ce nouveau venu. »¹⁴

Aujourd'hui les états se transforment et sont en train de connaître une crise de gouvernabilité qui se traduit par la fragmentation spatiale, culturelle et politique, par la polarisation sociale et la division de la ville entre zones pour citoyens inclus et zones pour exclus créant des déséquilibres territoriaux et des difficultés dans la gestion des villes et la maîtrise de leur développement.

« Les institutions urbaines n'arrivent plus seules à réguler les problèmes économiques et sociaux auxquels elles sont confrontées. Le processus d'éclatement touche aussi les acteurs de la société ; on assiste en effet à une multiplication des organismes, des réseaux, des agences, des institutions qui interviennent sur un même territoire et à l'accroissement du nombre des sous-systèmes. Cette superposition d'acteurs conduit à un émiettement du pouvoir sur un plan horizontal mais aussi sur un plan vertical puisque sur un même territoire interviennent des autorités politiques de différents niveaux administratifs. Ce processus de fragmentation fait du système territorial une organisation de plus en plus complexe donc de plus en plus difficile à gérer ». ¹⁵

Pour remédier à ce phénomène et combattre cet état de fait qui fragilise les gouvernements et les rend incapables de contrôler l'ordre social, de nouvelles modalités de politique urbaine sont apparues, qu'on rassemble couramment sous le label de urbain gouvernance. Cette nouvelle manière de mener la politique urbaine consiste à impliquer

¹³MOUHOUBI Nedjima, (2010), « les effets de la non-participation du public » Dans Les Grands Projets Urbains, p4

¹⁴LAFER Azzedine, (2007), « gouvernance urbaine, rôle et rapport des déférentes acteurs dans les pratiques urbaines locale », p 8.

¹⁵Op.cit.SIDI SALAH NASR.Z, p 26.

l'ensemble des partenaires pertinents, sur une base très large, à soumettre les décisions au débat démocratique et à rechercher l'efficacité par le consensus et de mettre en évidence la capacité des villes à mettre en œuvre des processus de gouvernance, capables d'articuler les différentes populations, les stratégies politiques, le développement économique et les structures sociales.

4.1. Définition de la gouvernance :

Le mot gouvernance provient du verbe gouverner qui signifie : exercer l'autorité politique – conduire – diriger – commander – maîtriser – dominer.

La gouvernance est « le modèle ou la structure qui émerge dans un système socio-politique en tant que résultat de l'interaction commune de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier. Ainsi par gouvernance on entend guider, orienter, une action. Il s'agit donc du processus par lequel les organisations humaines, qu'elles soient privées, publiques ou civiques, prennent elles-mêmes la barre pour se gouverner »¹⁶.

La gouvernance c'est précisément « la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institution de règles, de procédures, de moyens de mesure, de corps sociaux capables de gérer les interdépendances de façon pacifique. Alors c'est le système de régulation de l'être vivant complexe que constitue une société humaine : ce qui gère à la fois le fonctionnement interne et les relations avec le monde extérieur, ce qui tout à la fois garantit la stabilité et permis l'adaptation »¹⁷ Elle permet alors « de rendre compte de l'articulation des régulations, de processus politiques et sociaux d'intégration, d'élaboration de projets collectifs, d'agrégation de différents intérêts recomposés et représentés sur une scène extérieure ».¹⁸

4.2. Définition de la gouvernance urbaine :

Toutes ces définitions émises par différents auteurs nous montrent l'intérêt et l'importance que représente la notion de « gouvernance urbaine ». Celle-ci est une notion par laquelle on veut cerner tous les problèmes d'un territoire c'est-à-dire en connaître les causes et c'est également une méthode qui permet de résoudre définitivement les problèmes qui existent dans ce territoire et cela par la connaissance de sa genèse, de son évolution et de son état actuel.

En tant que mode de gestion urbaine c'est la coopération – coordination entre plusieurs acteurs publics et privés (les 3P : public – privé - partenariat) ainsi que l'implication du citoyen autour d'une seule décision. Les citoyens partagent en effet un objectif commun qui

¹⁶J. Kociman, Finding, «*spéculations and recommandations, Modern gouvernance*», sage, London 1993.

¹⁷J. Français noubel : The Transitioner. Org «*gouvernance* », dernière modification, 18.08.2004.

¹⁸Patrick Le Galès (1997) «*Les sociétés d'économie mixte locales* », in Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir, Ed Descartes & Cie, (CDU 35582), p24.

est celui d'agir collectivement pour améliorer les conditions de vie de tous. A chaque niveau le partenariat doit pouvoir se concrétiser autour d'une stratégie commune, d'un cadre collectif d'intervention donnant du sens à l'action urbaine. Alors il est nécessaire de créer les conditions adéquates c'est-à-dire de nouveaux lieux et espaces de débat public pour que les citoyens et les délégués de la société civile puissent se rencontrer, connaître leurs intérêts communs et prendre une décision collective.

L'utilisation de l'expression « Bonne gouvernance » est acceptée, admise, quand on observe une intensification des partenariats publics - privé, une réhabilitation réelle du rôle du citoyen dans la gestion des villes. Toutes les villes peuvent bénéficier d'une bonne gouvernance si elles s'assurent que les décisions sont prises dans l'intérêt général. Par contre l'absence de partenariat, de coordination aboutit à des situations extrêmes de non gouvernance.

4.3. Les enjeux de la gouvernance urbaine :

La bonne gouvernance repose sur trois institutions : l'état, la société civile, et le privé ; ceux –ci doivent contribuer à soutenir un développement humain durable et établir une bonne gouvernance sur la base des caractéristiques suivantes : la participation, la règle de droit la transparence, la réactivité, l'élaboration du consensus, l'équité, l'efficacité, l'efficience, et la responsabilité.

4.3.1. Les enjeux politiques : La décentralisation :

La crise de la gouvernabilité qui touche les autorités politiques a eu un grand retentissement au niveau du pouvoir local car celui-ci connaît depuis plus de 15 ans des évolutions institutionnelles importantes dans le monde. Les réformes de décentralisation qui ont permis une relative émancipation des collectivités locales vis-à-vis de l'Etat d'un côté et l'évolution de l'économie mondiale et la constitution de l'Union européenne qui ont affaibli le pouvoir des Etats de l'autre ont fait naître une mobilisation politique et sociale territorialisée. Les autorités locales en général et les villes et les métropoles en particulier ont vu croître, de ce fait, leur pouvoir et leur puissance politique et économique.

4.3.2. Les enjeux sociaux :

➤ La cohésion sociale :

Nos sociétés sont marquées aujourd'hui par la montée de l'individualisme, par la crise du lien social et par la valorisation de la liberté et l'autonomie. Si la cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et

en évitant la marginalisation, si elle signifie aussi un esprit de discipline un respect des valeurs et des normes communes, la gouvernance urbaine semble la seule issue pour y parvenir, car le principe de gouvernance permet d'étudier les efforts qui sont faits pour tenter de contrer le mouvement d'éclatement à travers l'intégration des groupes sociaux et des acteurs publics et privés.

La coordination des différents acteurs entre eux et l'implication des citoyens. Elle permet de développer un processus de recomposition et d'intégration pour répondre au processus d'éclatement, et de fragmentation. Elle constitue, dans cette optique, une réponse à une vision strictement libérale du développement urbain qui fait peser des menaces d'éclatement social et de développement fragmenté sur la ville.

« Un des enjeux de la gouvernance urbaine pour les pouvoirs publics est bien de parvenir à reconstruire l'unité sociale de la ville, une identité collective par le biais de politiques publiques produisant des appartenances en favorisant les synergies des organisations et en agissant sur la qualité des relations sociales qui sont vécues positivement par les individus. Elle rétabli, en fait les cohérences sur un même territoire »¹⁹

➤ **La bonne gouvernance urbaine : Une prévention contre l'insécurité urbaine :**

Depuis plus de quinze ans la prévention contre l'insécurité urbaine au niveau des villes est devenue un thème important dans les réunions internationales d'associations de maires de toutes les régions. Au cours des années 90, ce thème a été progressivement introduit et élaboré dans le débat des états et des organismes supranationaux comme les Nations Unies et l'Union européenne. Des accords auxquels peuvent se référer les états ou les villes ont été adoptés par l'ECOSOC23 dès 1995 et ratifiées et complétées à Vienne en 2002. Il est évident que des stratégies bien planifiées de prévention de la criminalité non seulement préviennent la délinquance et la criminalité, mais développent la sécurité des communautés et contribuent au développement durable des pays. Vers la fin du siècle des organisations internationales comme la banque mondiale et les banques régionales de développement ont commencé à développer une réflexion sur le sujet et à adopter surtout en Amérique latine des projets significatifs. Des villes de plusieurs régions ont pris des initiatives de sécurité urbaine basées sur des modalités de prévention sociale dans le cadre des responsabilités attribuées aux mairies.

En effet dans une perspective de bonne gouvernance appliquée au domaine de l'insécurité, il convient de valoriser la logique sous-jacente à chacune des pratiques de prévention. On constate que parfois les municipalités voir les coordinateurs de sécurité adoptent des projets dit de prévention sans saisir leurs implications et leurs conditions de

¹⁹Op.cit.SIDI SALAH NASR.Z, p37.

succès. Par exemple, le développement des loisirs sportifs pour les jeunes est considéré comme une des conditions d'encadrement qui en font une pratique de prévention ; l'installation de l'illumination ou l'éclairage public dans les quartiers est supposée être un facteur de dissuasion de la délinquance.

5. La ville :

« La notion de ville implique l'agglomération d'une population donc la concentration de l'habitat et des activités qui assurent l'animation dynamique de la ville par la spécialisation des tâches contribuant aux échanges et à l'encadrement d'une société »²⁰

La ville est appréhendée différemment dans les différentes disciplines par les géographes, les sociologues, ou les urbanistes. Elle peut être définie comme un territoire, un lieu ou un dispositif topographique localisé ayant des références précises où sont concentrées des populations et leurs activités, ou un environnement constituant une enveloppe ou un contexte dans lequel évoluent des individus.

Au moment où l'urbanisme est confronté à la transformation des tissus urbains anciens et à la création de nouvelles cités, il importe beaucoup de comprendre les rapports entre l'organisation physique et l'organisation sociale d'un territoire urbanisé. Chaque individu extrait de la ville réelle une ville imaginaire composée de son voisinage habituel et de ses itinéraires familiers.

« La ville ne se réduit pas à des objets urbains ou à une combinaison de fonctions, elle groupe une population caractérisée par une certaine composition démographique sociale et ethnique. Elle définit une forme de communauté ou de collectivité donc essentiellement politique dans son principe »²¹

Donc comme définition « La ville est un objet de préoccupation pour plusieurs champs disciplinaires et un objet d'étude pour plusieurs autres spécialistes autres que l'architecte. Démographes, historiens, juristes, économistes, géographes, sociologues, pour ne citer que ceux-là, ont des approches et donc des définitions propres de la ville. Ces nombreuses approches et définitions traduisent la complexité de celle-ci et les multiples facteurs qui agissent »²²

5.1. Les acteurs de la ville :

« La ville repose dans son fonctionnement sur plusieurs acteurs ou partenaires qui composent sa scène de vie et assurent par un système de relations et d'interventions ses différentes fonctions politiques, administratives, économiques et sociales »²³, ils sont :

²⁰Ibid.p15.

²¹Marcel Roncayollo, « *La ville et ses territoires* », Edition Gallimard, Paris (1990), p 29.

²²SAIDOUNI Maouia, (2010), « *Eléments d'introduction à l'urbanisme* », Edition casbah, Alger (2010), p 10.

²³Op.cit.SIDI SALAH NASR.Z, p18.

5.1.1. L'état ou le pouvoir central :

L'Etat est un organe juridique, plus ou moins centralisé, qui impose des normes et organise la société. Il dispose du monopole d'édicter des lois qui s'appliqueront à tous, chacun y étant soumis. Au sens plus étroit, « l'Etat est une entité artificielle composée de fonctionnaires assujettis au gouvernement qui leur ordonne le droit public. Cette institution bénéficie du statut de personne morale ; Celui-ci est abstrait, et se voit appliquer certaines caractéristiques de la personne physique »²⁴. En effet il dispose de droits et obligations propres à ces caractères, comme l'engagement de la responsabilité, ou d'ester en justice. Ses pouvoirs juridiques ne peuvent servir que l'intérêt collectif. L'Etat dispose d'un pouvoir de droits qui lui permettent d'agir selon une procédure par certains textes telle la constitution. Son pouvoir de droit se complète par celui d'avoir recours à la violence. La force utilisée par l'Etat est légitime car elle s'appuie sur le droit ; ainsi il détient les forces de police, armées dont lui seul possède le monopole.

5.1.2. Les collectivités locales ou territoriales :

Personne morale de droit public, constituée des habitants d'un territoire organisé en circonscription administrative, et qui gère les intérêts de ceux-ci par le moyen d'autorités élues, chargées d'exécuter les missions à l'échelle locale, « Les collectivités territoriales sont des personnes morales de droit public distinctes de l'État et bénéficient à ce titre d'une autonomie juridique et patrimoniale »²⁵.

5.1.3. Les citoyens :

Etymologie du latin civis, celui qui a droit de cité, citoyen. Historiquement, un citoyen est un membre d'une cité (Etat grecque) disposant du droit de suffrage dans les assemblées publiques. Il participe aux décisions de la cité relatives aux lois, à la guerre, à la justice, à l'administration.

De nos jours, un citoyen est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat, dont il est un ressortissant. Il bénéficie des droits civiques et politiques et doit accomplir des devoirs envers l'Etat (ex : payer les impôts, respecter les lois, remplir ses devoirs militaires, être juré de Cour d'assises...). La qualité de citoyen est liée à l'obtention de la nationalité par filiation, par la naturalisation ou par option. Il faut également être majeur.

5.1.4. Les associations :

Par la spécificité de leur organisation et par leur mode de fonctionnement, les associations se situent à l'interface de la société civile et de la société politique. Distinctes des institutions publiques et administratives et des organisations marchandes lucratives, elles contribuent à la cohésion sociale car elles irriguent le tissu social de l'intérieur, lui donnent de la solidité et le fait exister. Parce qu'elles sont issues du terrain, proches des citoyens, elles sont capables d'apporter

²⁴Site web, www.lemondepolitique.fr/cours/droit_constitutionnel/etat/definition.html fr.wikipedia.org/wiki/Citoyenneté. Consulté le : 19/04/2018.

²⁵<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html>. Consulté le : 12/05/2018.

des réponses concrètes et adaptées aux problèmes sociaux. Que ce soit dans le domaine social, de l'animation sportive et culturelle, de la lutte contre les exclusions et de l'insertion par l'économique, ... etc. Elles demeurent le lieu naturel d'engagement des citoyens pour la défense des intérêts collectifs et pour la promotion des causes d'intérêt général. Elles sont l'expression de la vie civique et de la citoyenneté engagée. Elles constituent des Lieux de débat éthique et critique, elles expriment la vie démocratique.

5.2. La culture urbaine :

La culture urbaine est un ensemble de comportements et de conduites qui sont d'un aspect dépendant de la population, des activités et de la fonction de la ville. « Cadre de vie, modes de vie, attitudes seraient donc résumés et associés dans la description de la culture urbaine, civilités et civilisations, urbanité et urbain sont des mots proches parents, ils sont opposés à la rusticité »²⁶.

La ville a toujours existé dans les différentes civilisations, elle reste le lieu privilégié de la culture et son air fait respirer la liberté et c'est finalement l'habitat naturel de l'homme civilisé. A ville est souvent traversée de courants contraires et renferme des attitudes différentes, c'est un lieu de débats, d'échanges, d'expression et de diffusion des idées. Le rôle des institutions culturelles ou religieuses n'est pas des moindres car elles facilitent l'interférence entre les groupes sociaux.

En effet les villes musulmanes du XIIe et encore à l'époque de l'état Mameluk donnent le meilleur exemple, la langue, la religion, le mode de vie ont cristallisé autour des oulémas, les hommes de la science sacrée, les groupes privilégiés, quelle que soit la base économique (terre ou commerces) ou administrative de leur fortune.

Ceci confirme que la notion de partenariat ou patriciat urbain a toujours existé mais elle recouvre d'une société à l'autre et d'une époque à l'autre une relation et un aspect qui reste à définir entre le statut économique, la culture et l'autorité politique.

5.2.1. La citoyenneté :

Toutes les approches sociologiques philosophiques ou de science politique de la citoyenneté s'accordent à définir la citoyenneté comme un statut juridique ouvrant un ensemble de droits tels : le vote, l'association, la grève, le droit d'expression, de propriété, d'information ou d'instruction, droits sociaux et de devoirs tels le respect des lois, de la propriété d'autrui, paiement des impôts, effectuation du service militaire ou civique. La citoyenneté est intimement liée à la démocratie.

5.2.2. Le civisme :

Etymologie : du latin civis, celui qui a droit de cité, citoyen. Le civisme désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour son pays ou pour la collectivité dans laquelle il vit. Cela s'applique en particulier à l'institution qui représente cette collectivité, à ses conventions et à ses lois.

²⁶Op.cit. Marcel Roncayolo, p 72.

Généralement, le civisme est le dévouement pour l'intérêt public, pour la chose publique. Le civisme nécessite que l'individu ait une conscience politique et implique qu'il ait la connaissance de ses droits en tant que citoyen ainsi que de ses devoirs vis-à-vis de la collectivité. Le civisme, qui est l'état du citoyen respectueux de ses devoirs et des principes collectifs, se distingue de la citoyenneté qui n'est que la condition de citoyen, et de la civilité qui relève du respect des autres dans les rapports privés.

Conclusion :

D'après ce qu'on a cité comme concepts et termes liée au thème, nous pouvons conclure que le processus d'aménagement urbain qui inclut l'implication des citoyens et la participation des différents acteurs est fondé sur plusieurs concepts et fondations, et à travers laquelle nous pouvons accéder à un projet urbain participatif qui contribue à améliorer le domaine urbain, en tenant compte des caractéristiques ,de l'emplacement de citoyen et les différents acteurs pour assurer une meilleur qualité de vie.

Introduction :

La participation est aujourd'hui un des forts enjeux présents dans notre société, prônée par tous, elle prend diverses formes selon la volonté politique, la motivation des citoyens et les enjeux urbains, mobiliser les habitants pour recueillir leur avis apparaît pour certains comme un moyen de réduire les contentieux, pour d'autres, une manière d'enrichir le projet urbain et d'obtenir une meilleure adhésion. Dans tous les cas, la participation est bien présente et pose de nombreuses questions sur son jeu d'acteur et sa portée.

1. Définition de la démocratie représentative : elle se trouve sous deux formes de représentation, soit directement ou par délégation, ou le citoyen peut exercer leur citoyenneté avec démocratie totale.

2. Formes de démocratie représentative existante:

2.1. La démocratie directe :

Où le peuple exerce directement sa souveraineté et vote sur des décisions, non pour élire des représentants, ceci sous forme de référendums. Le dernier référendum en Algérie portait sur la paix sociale.

2.2. La démocratie représentative :

Où le citoyen délègue le pouvoir à des représentants à travers le vote pour une période déterminée jusqu'aux prochaines élections.

3. Formes de participation existantes dans la démocratie représentative :

Il existe différentes formes de participation citoyenne suivant le niveau d'implication du citoyen souhaité :

3.1. La participation /caution :

Il est demandé aux citoyens de donner leur avis ou leur accord à des projets ou à des décisions déjà prises par des professionnels ou des politiques par des enquêtes d'intérêt public, par des référendums. Le vote constituera un renouvellement éventuel de la confiance et la preuve de l'adhésion des populations concernées. Cette forme correspond à la démocratie représentative.

3.2. La satisfaction de l'habitant /usager :

C'est la gestion municipale assimilée à la gestion d'une entreprise où les usagers sont des clients et leur participation à la gestion de leur ville se résume à des sondages d'opinions sur leur degré de satisfaction.

3.3. La citoyenneté de substitution :

Elle correspond aux initiatives des habitants dans certains pays où les pouvoirs publics sont défaillants ou incapables de trouver des solutions aux problèmes, les citoyens se voient dans l'obligation de régler eux-mêmes des situations de crise pour satisfaire leurs besoins collectifs.¹

4. De la démocratie représentative à la démocratie participative:

« La démocratie participative se situe à mi-chemin entre la démocratie représentative et la démocratie directe : c'est l'articulation des formes classiques de démocratie représentative et de procédures de démocratie directe ou semi-directe. En appui des représentants élus, des procédures permettent aux citoyens, dans la période qui sépare deux élections, de critiquer, d'évaluer, de nourrir les décisions et les projets pris par les représentants, éventuellement de voter ces décisions et projets ».²

4.1. Définition de la démocratie participative :

Étymologie : des grecques démos, peuple, et kratos, pouvoir, autorité et du latin participatio, participer. La démocratie participative est un modèle politique alternatif. Il recouvre des concepts permettant d'accroître l'implication et la participation des citoyens dans le débat public et la prise de décisions politiques qui s'en suit. « L'implication de chaque citoyen dans les choix collectifs. Et pourtant, le pléonasma d'une démocratie participative »³

Par rapport à la démocratie représentative, la démocratie participative est un système mixte dans lequel le peuple délègue son pouvoir.

Les fondements de la démocratie participative sont la concertation dynamique, qui se traduit par des débats libres, traitant tant les décisions à une échelle locale que celles ayant un impact national. Cette concertation fonctionne sur la base d'une triangulation comprenant les élus, les experts, les citoyens.

Pour Serge Gontcharoff, la participation est un « engagement volontaire vers une codécision et donc vers un partage du pouvoir accepté par l'autorité qui en a pris l'initiative »⁴

Pour Taoufik Souami, la participation porte sur « un ensemble de notions et de modes renvoyant à l'influence directe des habitants sur les décisions et les actions urbaines »⁵.

En d'autres termes, la notion de participation est liée au sentiment des habitants d'être citoyens c'est-à-dire d'exercer leurs droits et devoirs mais aussi de se sentir concernés par le monde qui les entoure et d'en être acteur, « Redonner la parole à ces personnes qui en sont

¹SIDI SALAH NASRI Zehour (2010), « Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de magister », Option : FAIT URBAIN, *La Gouvernance Urbaine Une Démarche Incontournable Pour Un Habiter Durable*, p 67.

²Ibid.p 67.

³ Jean-Pierre Gaudin, (2010/2) « La démocratie participative », *Informations sociales* (n° 158), p. 42-44.

⁴Serge GONTCHAROFF Une nouvelle politique de la ville. Analyse critique de la Loi du 1er août 2003, Paris : ADELS, 2005. 542 p.

⁵Tarik SOUAMI, Les cahiers du DSU. « De la participation des habitants au débat public » n°26 (mars 2000) p47

dépossédées, repliées sur elles-mêmes, afin qu'elles s'intéressent et aient un poids sur les décisions concernant leur vie quotidienne »⁶.

5. la participation citoyenne :

5.1. La notion de la participation citoyenne :

Tout d'abord, il faut savoir que la participation citoyenne est « un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, agissantes seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté »⁷. Cette définition est représentative du spectre large que couvre la participation citoyenne.



Figure [2.1] : figure représentatif

Sources : <http://www.la-participation-citoyenne.gouv.fr>

La participation citoyenne est donc présente dans la plupart des processus décisionnels d'une démocratie. En effet, la participation citoyenne peut être le fait de voter, de s'impliquer dans un référendum, de s'impliquer dans un parti politique ou encore plusieurs autres actions. La participation citoyenne définie de cette façon très large englobe plusieurs concepts. Ainsi, ils ont comme dénominateur commun la participation citoyenne, mais n'ont pas les mêmes propriétés. En effet, comme l'explique Pierre André « *si la participation citoyenne inclut un partage du pouvoir et une influence sur les décisions majeures de la communauté* », il est plus juste alors de parler de participation publique.

Tout comme André le fait dans son article, ce texte utilisera la définition du Cadre de référence de la participation publique pour expliquer plus précisément ce qu'est la participation publique, soit : « l'action de prendre part aux décisions collectives au sein du gouvernement, d'une institution publique ou d'un organisme de la société civile. »⁸

5.2. Historique « Naissance de la participation citoyenne » :

Le concept de participation citoyenne a été développé aux Etats-Unis dans les années 1960 à la suite des mouvements de contestation pour une démocratie participative. Théorisée

⁶DELARUE Jean-Marie, *Banlieue en difficulté : la Relégation*, Paris, Syros Alternatives, (1991), 224 p

⁷André, P. (2012). Participation citoyenne. In Université de l'administration publique. *Recherche, L'Observation de l'administration publique, Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, Index par mot.*

⁸Lequin, M., THIBAUT, A. et TREMBLAY, M. (2000). Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible). In Commission à la santé et au bien-être. *Publication, Archives, Conseil de la santé et du bien-être, Rapports.*

par Sherry R. Arnstein en 1969 dans « A ladder of Citizen participation », la participation citoyenne est pensée comme une lutte de pouvoir où le citoyen doit prendre le contrôle au risque de se faire manipuler par les autorités politiques. Si aux Etats-Unis ce sont les intellectuels qui promeuvent la participation, en France la participation est impulsée par des hommes politiques issus du courant de gauche. Dès 1962, Pierre Mendès France propose de réaliser la démocratie de participation avec l'idée que la démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une case, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus, puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. « Elle est action continue du citoyen et requiert à ce titre sa présence vigilante »⁹.

Dans les années 1960-1970, en France, les Groupes d'Action Municipale (GAM), les comités de quartiers, les ateliers populaires d'urbanisme font de la participation un instrument de contestation du système politique. Ces luttes urbaines pour la participation effective des citoyens dans les affaires publiques s'éteignent dans les années 1980 après une tentative d'institutionnaliser ce mouvement issu des citoyens par les municipalités d'Union de la gauche en 1977. Le contexte français est bien différent de celui des Etats-Unis où la participation aussitôt pensée est codifiée par les gouvernements locaux.

La codification sera effectuée en France à partir des années 1990. Mais contrairement à leurs voisins d'Outre-Atlantique, les législateurs français ne s'intéressent pas à l'organisation de la participation mais plutôt à ses principes : « concertation avec les habitants »¹⁰, « droit d'information et de participation à l'élaboration des décisions publiques »¹¹, « droit d'initiative citoyenne »¹².

5.3. L'objectif et l'intérêt de la participation :

L'objectif d'une démarche participative est de pouvoir intégrer autant que possible l'expertise citoyenne dans l'élaboration d'un projet. Le but de la concertation n'est pas de produire collectivement le projet, mais bien de prendre connaissance des problèmes existants sur le site, des besoins de la population, ainsi que de sensibiliser les habitants à la complexité de la réalité urbaine et des décisions à prendre.

La démarche devrait permettre au service d'urbanisme d'avoir le maximum d'informations à sa disposition pour élaborer un projet qui satisfasse la volonté citoyenne, autant que possible. Pour ce faire, les résultats de la démarche feront partie intégrante du cahier des charges de la planification.

⁹Blondiaux, (2010), p 15.

¹⁰ La loi d'orientation de (1991) relative à la politique de la ville pose le principe de concertation préalable avec les habitants pour toute action qui modifie substantiellement les conditions de vie dans les quartiers.

¹¹ La loi de Février (1995) relative à l'administration territoriale inscrit le droit des citoyens à être informés et consultés

¹² Réforme constitutionnelle de 2003 relative au référendum local.

Cette méthode a donc pour but d'élargir le cercle où se décident habituellement les projets urbanistiques. Cependant, les niveaux de pouvoir traditionnels se doivent d'être respectés et l'autorité compétente « Conseil communal » dispose d'un pouvoir d'arbitrage et de décision, le but étant que cette dernière se prenne en accord avec la volonté citoyenne.

Les parties prenantes doivent garder à l'esprit qu'en matière d'aménagement du territoire, les compétences communales s'inscrivent dans un cadre légal défini au niveau administratif. Le peuple possède également un droit d'expression via les mécanismes de la démocratie directe. Les élus gardent donc leur rôle, mais ils s'engagent à attendre l'issue du processus participatif avant de prendre des décisions, à écouter et à tenir compte au mieux des avis exprimés.

La participation poursuit également une démarche de transparence de l'action publique et politique afin de la rendre plus compréhensible par la population.

5.4. Les mouvements de la participation citoyenne :

5.4.1. Le mouvement « Bottom up » :

D'une part, la participation citoyenne peut être provoquée par les décideurs politiques, qui par soucis de transparence et de démocratie participative, sollicitent la participation citoyenne en mettant en place des outils de participation. Cette participation provoquée suit une forme « descendante », du haut vers le bas, ou « top down ». Ce type de participation définit comme un « Ensemble des actions initiées par les autorités qui permettent aux citoyens d'exprimer leur opinion et d'influencer la décision publique »¹³.

5.4.2. Le mouvement « Top down » :

D'autre part, la participation citoyenne peut être initiée par les citoyens, suivant une logique « ascendante », ou de « Bottom up ». La participation prend alors la forme d'une revendication citoyenne, d'une manifestation, d'un rassemblement de citoyens pour défendre leur intérêt. Cela peut se produire de manière organisée, sous la forme d'une association, ou de façon plus désorganisée. La participation « ascendante » peut être subie ou provoquée par les décideurs.

5.5. Les degrés de la participation (échelle de participation) :

La participation recouvre diverses dimensions. Pour certains, il s'agit d'une simple information alors que pour d'autres, elle implique un réel partage du pouvoir. L'étude de Sherry R. Arnstein donne certain nombre de niveau correspondant à différent philosophie de participation depuis l'absence de participation jusqu'à la codécision.

¹³Breux, S., Bherer, L. & Collin, J.-P. (2004). *Les mécanismes de la participation publique à la gestion municipale*. Notes de recherche, remises à la Section de la planification stratégique de la Ville de Gatineau. Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, Culture et Société, Groupe de recherche sur l'Innovation municipale (GRIM).

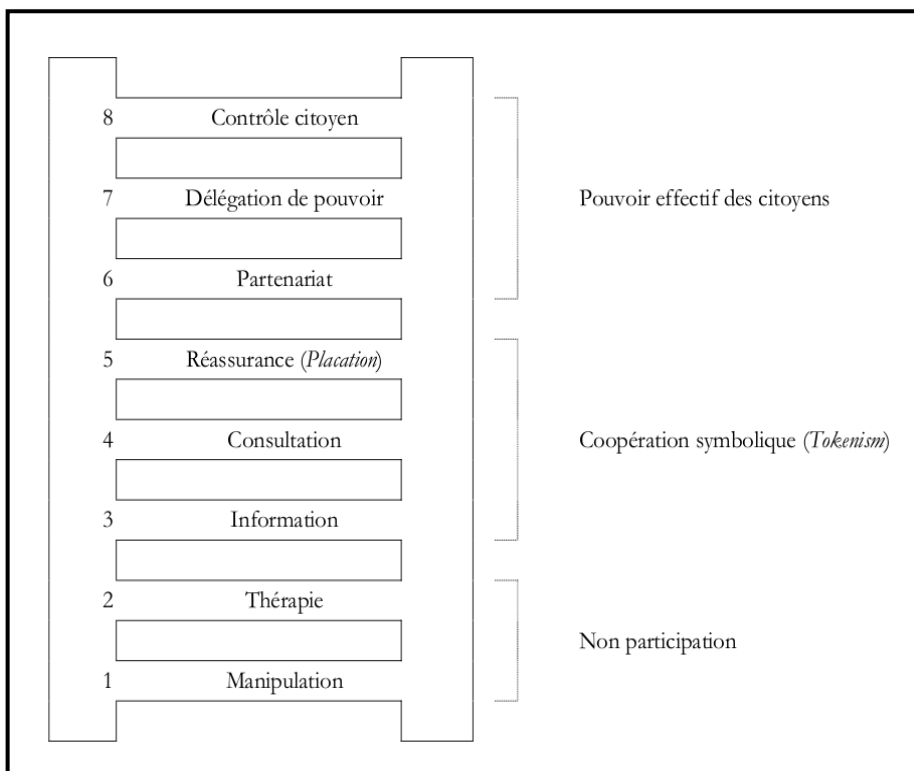


Schéma [2.1] : échelle de la participation (Solon Arnstein, 1969)
 Source : Donzelot et Epstein, 2006 d'après Arnstein, 1969 – Réalisation : Bailleul 2009.

5.5.1. La Manipulation :

Au bas de l'échelle de la participation pour Sherry Arnstein, la manipulation correspond à une « fausse participation », une participation biaisée. En effet, le citoyen est principalement informé alors qu'il a l'impression d'être amené à participer. Des espaces de participation sont établis, mais en réalité, ils sont vides de sens « La participation pour la participation n'a pas de sens. Elle suppose qu'une communauté politique, un public, soit confronté à un problème, et que l'avis de tous soit requis pour le résoudre »¹⁴.

Il s'agit surtout de convaincre les habitants que des projets en réalité déjà entérinés par les autorités sont bons pour eux.

5.5.2. L'information/communication :

C'est le premier stade de l'urbanisme participatif. Selon Catherine Blin, de l'Institut Eco-Conseil et de l'Université Libre de Belgique, « Le flux d'information est unidirectionnel ; les autorités publiques fournissent des informations aux citoyens, spontanément ou suite à des demandes »¹⁵.

¹⁴Blondiaux, L. (2008), « Le nouvel esprit de la démocratie », p109.

¹⁵Site de Particip'Up de l'asbl Espace Environnement, http://www.participup.org/3modes_particip.html. consulté le : 07/05/2018

Il est nécessaire que l'information circule pendant tout le processus de décision et que des opérations de sensibilisation soient menées. Il s'agit d'informer les citoyens afin de leur fournir des outils de compréhension des problèmes, des alternatives, des opportunités et des solutions.

5.5.3. La consultation :

La consultation correspond au second stade de la participation. « La consultation publique vise à développer un espace de dialogue et d'échange afin d'assurer une meilleure adéquation entre les attentes de la population et les propositions des administrations et services publics.»¹⁶

On recueille l'avis des citoyens sur une question bien délimitée sans forcément les associer à la prise de décision. Généralement, l'outil privilégié est l'enquête publique. Les résultats sont purement consultatifs, et les pouvoirs publics sont libres d'utiliser ou non les résultats.

Pour Sherry Arnstein, l'information et la consultation donnent peu de pouvoir aux citoyens et leur permet peu d'influencer le processus de décision. Le pouvoir reste en effet aux mains des décideurs.

5.5.4. La concertation :

À ce stade, « La concertation sollicite la participation de partenaires égaux dans une même aventure et fait appel à l'accord de chaque participant. Elle prend place dès le moment de la conception d'un projet. »¹⁷

La coopération est poussée, un dialogue est instauré mais la décision et l'initiative restent aux mains des élus. C'est par exemple le cas des conseils de quartier, des commissions locales ou des ateliers d'urbanisme. Il s'agit de travailler avec les citoyens pour s'assurer que leur aspirations soient prises en considération.

Ce sont en fait les gens qui disposent d'un certain capital socio-culturel, de réseaux sociaux et de disponibilité qui savent le plus se faire entendre.

5.5.5. La coproduction / le partenariat :

La coproduction intervient à toutes les étapes du processus de décision. « À ce niveau de l'échelle, le pouvoir est en fait redistribué par la négociation entre les citoyens et les détenteurs de pouvoir. Ils acceptent de partager la planification et la prise de décision.»¹⁸

Il s'agit là de partir d'un partenariat entre les élus locaux et les habitants, où les deux groupes jouent un rôle à part entière. On part d'une feuille blanche et on définit ensemble les

¹⁶BCM, (janvier 1993), « *Participation à une consultation publique du BCM. Guide pratique* », p 1

¹⁷Ibid., p. 1

¹⁸Sherry R. Arnstein, (1969), "A Ladder Of Citizen Participation", p221

priorités d'action, on élabore conjointement un programme, on dessine ensemble un projet. La coproduction est le degré maximum de la concertation puisqu'il implique les habitants au même titre que les pouvoirs locaux. On leur reconnaît une capacité d'expertise et une connaissance du terrain qui peut éclairer la vision des professionnels et aider à l'élaboration du projet.

5.5.6. Contrôle citoyen:

Il s'agit de l'échelle la plus poussée de la participation. La décision appartient véritablement aux citoyens. Cela peut passer par des jurys citoyens par exemple. Les autorités appliquent les décisions prises par les citoyens. «Renouveau sincère de la démocratie et des valeurs républicaines et entendent faire de la politique de manière différente afin de réconcilier les citoyens avec leurs élus et la politique»¹⁹. Il s'agit pour Arnstein de la délégation des pouvoirs et du contrôle citoyen, étape ultime de l'échelle de la participation. La majorité de la décision est prise par les citoyens. Le degré de participation choisi par les autorités publiques est important.

5.6. Principes et conditions de base à respecter pour une participation significative du public :

5.6.1. Participation précoce :

Il est important d'impliquer le public tôt dans le processus, avant que les décisions importantes ne soient prises, c'est-à-dire à une étape où ils peuvent influencer sur l'évolution du projet ou de la politique. Cette approche permet de bâtir la confiance entre les participants, de renforcer la cohésion et d'arriver à des propositions constructives au lieu d'alimenter la méfiance.

5.6.2. Transparence et clarté du processus :

Il est nécessaire que les règles, les objectifs visés, les étapes du processus et les limites de la participation, soient connues dès le départ, clairement et bien expliquées «La relation de la participation à la décision finale doit être clairement précisée. Les citoyens doivent savoir à quoi servira la consultation pour juger de manière informée de l'opportunité de leur participation et en accepter les droits et les devoirs. »²⁰

5.6.3. Partage d'information de manière proactive et appui des participants :

L'information fournie à la population sur les enjeux, la politique ou le projet à l'étude doit être fiable, pertinente et rédigée dans un langage compréhensible pour tous. Les citoyens peuvent y avoir accès facilement et sous diverses formes, incluant les moyens

¹⁹CRAPS et CURAPP, (Avril 1999), « la démocratie locale : représentation, participation et espace public » PUF, p424

²⁰Blondiaux, L. (2008), « *Le nouvel esprit de la démocratie* », p 109

technologiques. « Il importe également que les règles institutionnelles de la discussion, lorsqu'elles sont établies, soient exposées clairement, afin que chacun des interlocuteurs puisse prendre appui sur elles et les invoquer. »²¹

5.6.4. Équité et respect :

Le processus mis en place veille à respecter les intérêts de tous, incluant les groupes défavorisés ou sous-représentés (enfants, personnes âgées et pauvres), et à prendre en compte également tous les volets de la question (sociale, environnementale et économique). L'endroit choisi pour le déroulement du processus de participation doit offrir un accès équitable à tous.

Il importe aussi de « Facilite les échanges, améliore l'impartialité du processus ainsi que la justice et l'équité dans le droit à l'information »²²

5.6.5. Neutralité et crédibilité :

Il est important que le processus soit mené par des animateurs compétents qui se chargent d'assurer le bon déroulement de la discussion, veillent à répartir le droit de parole équitablement entre tous les intervenants et servent d'intermédiaires neutres entre le public et les autorités municipales. L'organisme a tout avantage à confier cette tâche à des personnes externes aux élus et qui n'ont aucun parti pris quant aux résultats attendus du processus.

La Participation « doit être crédible, transparente, utile à la prise de décision, efficace et déterminée dans le temps. »²³

5.6.6. Flexibilité/souplesse :

La forme et la complémentarité des dispositifs influent sur la qualité des échanges, Cependant, il n'existe pas de recette ni de formule idéale en matière de participation publique, Les méthodes et le processus choisis devront être adaptés au contexte, aux objectifs poursuivis ainsi qu'aux contraintes de la municipalité, et choisis en fonction des communautés impliquées.

5.6.7. Recherche de coopération :

Le déroulement du processus devrait promouvoir la coopération et la recherche d'un consensus, plutôt que la confrontation. Le but de l'exercice consiste en définitive à déployer tous les efforts pour parvenir à une décision qui tient compte des diverses perspectives et valeurs défendues par les participants et qui rallie l'adhésion de la majorité.

²¹Blondiaux, L.(2008), « *Le nouvel esprit de la démocratie* », p102

²²André, Pierre *et al.* (2006), « *Participation publique, Principes internationaux pour une meilleure pratique* », Publication spéciale Série no 4, Fargo, Etats-Unis : International Association for Impact Assessment (AIIA).

²³MAMROT. (2012). Guide: « La prise de décision en urbanisme; Acteurs et processus; Mécanismes de consultation publique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme ».

5.6.8. Obligation de rendre compte aux parties prenantes :

Le dispositif de participation doit permettre de traduire les résultats de la discussion en action. À cet égard, l'organisme municipal s'efforce de mettre en place des mécanismes de suivi pour rendre des comptes à la population en aval du projet ou de la politique et expliquer les choix qui ont été faits.

6. La participation au cœur des enjeux du développement durable :

L'apport de la participation publique dans une démarche intégrée de développement durable, en accord avec la Loi sur le « développement durable », qui stipule que « *la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique* », et conformément à la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, qui vise notamment à favoriser la participation de la population à la vie collective par une implication accrue des citoyens dans leur communauté et une plus grande prise en compte de leurs préoccupations dans les décisions.

6.1. Enjeux politiques :

Faire de la définition de l'intérêt général une construction collective entre les acteurs du territoire, face aux complexités et le changement des modes de vie de la société « L'intérêt général doit faire l'objet d'une construction collective, et donc d'un débat public, même si les décisions finales restent du ressort des élus. »²⁴

Établir une relation de confiance entre les citoyens, les élus, les techniciens dans ce cas La participation permet de :

- Mieux construire la légitimité des décisions, ces décisions ne peuvent plus uniquement reposer sur le caractère des solutions, mais aussi sur la compréhension, le partage et le respect de ces décisions.
- Clarifier et renforcer les responsabilités politiques. Car la participation citoyenne repose sur toute une série de situations d'arbitrages qui sont de leur ressort, et les rend porteurs d'un processus collectif.
- Démocratiser et mobiliser autour de l'action publique. La constitution d'une démocratie plus participative permet de rendre actifs les habitants et responsables. Participer à un dépassement constructif des oppositions et des conflits.

²⁴La participation citoyenne réussit la planification et l'aménagement durables (2016), p11

6.2. Enjeux socio-économiques :

Socialiser les populations politiquement et socio économiquement exclues « La participation des habitants à la définition de leur cadre de vie apparaît comme un moyen de donner accès à tous à la citoyenneté urbaine et de lutter contre les phénomènes de repli. »²

Mieux prendre en compte les attentes des personnes socio-culturellement éloignées des espaces de la parole publique, Les interventions et les initiatives individuelles et collectives des habitants de milieux socialement défavorisés constituent un moyen de se construire une capacité à agir « Ces initiatives aident à assurer une équité entre les habitants dans l'accès aux espaces publics de débat et dans la définition d'actions qui contribuent à façonner l'environnement dans lequel ils vivent. »²⁵

Rechercher des effets vertueux et interdépendants sur la cohésion sociale et sur l'action en faveur de la santé, de l'éducation, de l'environnement.

6.3. Enjeux environnementaux :

La participation citoyenne peut permet et Garantir une prise de conscience collective des enjeux en faveur de l'environnement et donc de l'intérêt à les poursuivre.

Favoriser des éco-responsabilités partagées « La participation apparaît à cet égard comme une réponse aux processus d'individualisation, d'atomisation, de désolidarisation qui menacent les sociétés et l'avenir de la planète. »²⁶. Elle forme un moyen d'éco-responsabilités partagées pour les objets et les problèmes publics, aux plans local et global.

Contribuer à l'élévation des niveaux d'ambitions en matière de performance environnementale à atteindre et d'aménagement urbain durable.

6.4. Enjeux d'efficience ou d'efficacité :

Éviter les remises en question tardives et coûteuses du projet, les commandes formulées par les collectivités, développer la participation pour un aménageur relève aussi de l'efficacité dans l'accomplissement de sa mission d'assistance ou de maîtrise d'ouvrage.

- En associant les parties prenantes à la conception du projet d'aménagement, dans une démarche partagée avec les élus, il facilite l'acceptation du projet par la prévention des conflits et une meilleure prise en compte des préoccupations des citoyens.
- En permettant une meilleure appropriation du projet par les usagers, il assure une réelle continuité entre la phase de réalisation, la mise en service et la gestion dans le temps.
- Conforter le projet malgré les alternances politiques.

²⁵Ibid. p12

²⁶Ibid. p12

Engager les habitants présume de mettre en visibilité les progrès de décision, l'étude des choix, pour construire une confiance entre les différents acteurs du projet. « Dans le cadre de démarches de Co-construction, ces derniers deviennent peu à peu des porteurs des enjeux du projet auxquels ils ont contribué, ce qui tend à le sécuriser dans ses principaux aspects programmatiques et conceptuels. »²⁷

- Susciter des nouveautés et des innovations.
- Viser la meilleure adéquation des dispositifs éco-techniques aux usages effectifs.

Une prise en charge, dans toute leur transversalité, des enjeux de développement durable la participation citoyenne et Le débat public peut soulever des questions liées à la gestion des procédures et des expertises au sein des processus de projet.

Le caractère multidimensionnel des problématiques d'usage et d'appropriation de l'espace, qui composent des accès privilégiées par les habitants dans des démarches participatives, encourage les spécialistes à travailler de façon parallèle ou itérative sur les différentes étapes d'un projet.

Favoriser une « hybridation des savoirs » et la mixité des pensées entre « experts patentés » et « citoyens ordinaires » le savoir des décideurs doivent être enrichis par pensées des citoyens dans des contextes spécifiques.

- Mieux comprendre le contexte du projet.
- Permettre une articulation entre les enjeux globaux et locaux du développement durable.
- Renforcer les liaisons entre le passé et l'avenir, à partir des expériences vécues par les habitants et leur mémoire collectif.

Soutenir et encourager les initiatives locales dès les étapes de définition du projet ,intérêt des maitres d'ouvrage ; pour mieux assurer l'animation ou la gestion des lieux ou services, en étant porteurs de principes et de valeurs de développement durable.

7. Avantages de la participation citoyenne :

- Contribue à construire une société juste et équitable.
- Permet d'accomplir son devoir de citoyen.
- Améliore les connaissances, la compréhension et la sensibilisation.
- Établit ou renforce la légitimité des participants.
- Améliore l'efficacité des décisions prises.
- Contribue à éveiller les consciences.
- Favorise l'esprit communautaire.
- Contribue à nourrir l'esprit démocratique.

²⁷Ibid.p13

- Construit la communauté qui consolide en retour les valeurs telles que la compassion, la tolérance et l'égalité.
- Conscientise face aux contraintes des décideurs.
- Conscientise face aux différents rôles joués par les autres acteurs participants.
- Sensibilise aux affaires publiques.
- Accroît le niveau de conscientisation face aux enjeux.
- Amène un niveau de citoyenneté plus engagé et plus actif.
- Crée des liens sociaux.
- Développe de nouvelles compétences et connaissances.
- Permet d'acquérir de l'expérience.
- Renforce le sentiment d'appartenance.²⁸

Conclusion :

L'action publique ne trouve sa légitimité que dans l'exercice de la citoyenneté qui offre les meilleures conditions en faveur d'un développement durable. Par conséquent la démocratie participative peut constituer une clef de la gestion urbaine et aussi du lien social.

A travers ce chapitre nous confirmons que la démocratie participative reste la seule voie vers une bonne gouvernance car elle permet d'abord de rétablir une bonne image et promet de réaliser les objectifs suivants :

- Le peuple est souverain et les citoyens exercent directement le pouvoir.
- Promotion de l'homme qui reste le véritable capital à tout développement.
- Le citoyen est plus responsable et plus soucieux exerçant sa citoyenneté pleinement en droits et devoirs par son implication directe au processus de décision.
- Le lien social est développé à travers les relations et les échanges entre citoyens permettant une meilleure cohésion de la société contre l'exclusion et l'aliénation.

La participation citoyenne signifie qu'il est temps d'œuvrer pour que le citoyen ne se contente plus de déposer un bout de papier dans une urne : Il doit participer plus étroitement à la vie civile, en participant aux différents projets qui se réalisent dans sa ville et il doit avoir le sentiment que la ville et le domaine public lui appartiennent.

²⁸Julie Fortier, (2014), « La participation citoyenne Ses types et ses niveaux », p08.

Introduction :

Ignorer les citoyens et la société civile en phase amont, c'est prendre le risque de voir les projets bloqués, voire abandonnés, pour éviter ce dernier, le projet urbain participatif ouvre et garantis la meilleure intégration de la population dans les différents projets.

Dans ce chapitre on va entamer le projet urbain participatif comme outil d'aménagement urbain, leur démarche et leurs techniques d'information.

1. Historique :

« Depuis les années 60, de très nombreuses initiatives ont été prisé sur le thème de la participation des habitants aux décisions d'urbanisme qui les concernent au première chef. Cette thématique a aussi fait l'objet d'un très grand nombre de rencontres, de colloques, séminaires, contrats de recherche Etc.

Loin de se restreindre, ce flot d'initiative s, de publications, de textes juridiques continue aujourd'hui à être alimenté ».¹

Ces imitativités multiples ont évolué avec le contexte, depuis l'époque des grandes ensembles, des enquêtes participation, des groupes d'action municipale, de l'habitat groupé autogéré, des ateliers publics, jusqu'aux simulations visuelle qui facilitent les démarches médiatico-festivo-militantes d'aujourd'hui, et jusqu'aux initiatives du législateur prévoyant une obligation de concertation dans de nombreux cas. Dans le même temps, la notion de projet urbain a véritablement pris corps, avec ce qu'elle implique de légitimité d'un travail d'équipe transversal, loin des coups de crayon impérieux des urbanistes démiurges d'autrefois.

2. l'objectif et l'intérêt du projet urbain participatif:

L'objectif d'un projet urbain participatif est d'impliqué les citoyenne dans le processus du projet. Le but de la concertation n'est pas de produire collectivement le projet, mais bien de prendre connaissance des problèmes existants sur le site, des besoins de la population, ainsi que de sensibiliser les habitants à la complexité de la réalité urbaine et des décisions à prendre.

3. les principes du projet participatif :

3.1. Principe d'intégration des dispositifs participatifs au processus de projet :

« Il concerne l'articulation des dispositifs participatifs avec le processus de projet et la prise en compte des réflexions et des productions des habitants dans le projet urbain. »²

¹PHILIPPE VERDIER,(2009), « Le projet urbain participatif, approche à faire la ville avec ses habitants», édition Adels et Jean-Pierre Gauytry, 5allée du torrent-05000 GAP, France, p 11.

donc Le principe d'intégration suppose « de replacer la question de la participation citoyenne dans une dynamique plus large d'implication des différentes parties prenantes à la définition d'une action territorialisée, dans leur diversité, selon qu'ils appartiennent à des sphères politiques, économiques, techniques ou liées à la société civile (habitants, collectifs, associations). »³

3.2. Principe de continuité / temporalité

« Il s'agit de permettre la participation des habitants tout au long du projet urbain, et ce dès l'amont, pendant les phases de diagnostics et d'élaboration d'objectifs. Ce principe se fonde sur l'idée que la continuité des dispositifs participatifs aux différentes étapes du projet est indispensable - l'élaboration d'un projet d'urbanisme s'inscrit dans un temps long, structuré par différentes étapes qui mettent en jeu une pluralité d'acteurs et une diversité d'expertises ».⁴ Mais La recherche d'une continuité dans le processus participatif ne signifie pas pour autant que le niveau d'implication des habitants reste d'une même et très forte intensité tout au long du projet. « En revanche, il est admis qu'il doit connaître des temps forts, notamment dans les phases précédant une formalisation spatiale et réglementaire. »⁵

3.3. Principe de transparence

Il s'agit d'informer largement les participants, notamment en assurant l'accessibilité et la diffusion des informations, et ce sur trois aspects :

- Les éléments du projet (techniques et politiques).
- Le processus de décision (préciser les différentes étapes de décision, communiquer les arbitrages réalisés, identifier les décideurs).
- Les « règles du jeu » du dispositif et ses objectifs.⁶

3.4. Principe d'inclusion

Il s'agit de permettre à tout habitant concerné par le débat ou le projet discuté de pouvoir participer, c'est-à-dire « d'être sollicité afin de pouvoir être présent dans la démarche participative s'il le souhaite, pour permettre, dans un souci démocratique et de production de délibération, l'expression des divergences et d'une pluralité de positions. Cela peut se traduire notamment de la part des organisateurs des dispositifs par le souci de s'assurer que la diversité des publics concernés a été conviée à participer. ⁷Donc Il traduit une double préoccupation : mobiliser en nombre et dans toute leur diversité les personnes ou groupes concernés. Il

²Pauline Gaullier, et Camille Gardesse, (2016), « L'implication des citoyens dans l'action publique urbaine : enjeux et modalités de la participation », p15

³L'ADEME,(2016), « participation citoyenne réussir la planification et l'aménagement durables », p26

⁴Op.cit., Pauline Gaullier, et Camille Gardesse. p.11

⁵Ibid.p27

⁶Ibid. p.13

⁷Ibid.p12

constitue souvent un critère majeur de la réussite de la participation pour les décideurs publics, ce qui peut paraître assez abusif, notamment lorsque les habitants n'ont en fait aucune possibilité d'infléchir le projet malgré un nombre impressionnant de réunion »⁸

3.5. Principe d'égalité

Il s'agit de garantir et de s'assurer que tous les participants peuvent s'exprimer et être écoutés et entendus, et ceci de façon égale, Ce principe traduit une préoccupation de traitement impartial des acteurs impliqués.

Dans un premier temps, « l'enjeu est de garantir à tous une accessibilité égale au dispositif et aux informations nécessaires pour y participer, ce qui recoupe les principes d'inclusion et de transparence, mais en les précisant par l'idée d'équivalence des conditions d'accès aux instances de débat et au débat lui-même. Ce principe concerne toutefois davantage l'espace d'expression donné aux acteurs une fois qu'ils ont intégré le dispositif ».⁹

3.6. Principe d'argumentation :

« Il s'agit d'expliquer les arbitrages aux différentes étapes du projet, à partir des réflexions produites par les différents acteurs, autrement dit d'expliquer, de préciser les choix réalisés pour parvenir à une décision, notamment pour définir comment les résultats des études sont pris en compte, ou pourquoi certaines propositions des acteurs de la société civile sont retenues et d'autres non ».¹⁰

Au-delà du fait de porter à connaissance les arbitrages réalisés aux différentes étapes du projet, ce principe souligne l'importance de les expliciter, de préciser les choix réalisés pour parvenir à une décision, notamment pour définir comment les résultats des études sont pris en compte, ou pourquoi certaines propositions émanant de représentants de la société civile ont été retenues et d'autres non.

4. Les démarches des projets participatifs :

4.1. Etape d'initialisation : « Définir une stratégie de projet participatif ».

Cette phase est fondamentale pour bien définir les attentes et les ambitions de la collectivité en matière de participation citoyenne. « Elle doit permettre d'identifier les acteurs concernés, d'organiser un portage politique et technique du projet, et d'envisager les méthodes les plus adaptées pour mobiliser les habitants et usagers du territoire.

Elle est le moment où se définissent les règles du jeu d'un processus participatif intégré à la démarche de projet et envisagé comme une démarche d'aide à la décision ».¹¹

⁸Op.cit. L'ADEME, p28

⁹Op.cit.Pauline G Camille G,p14

¹⁰Ibid.p14

¹¹Op.cit. L'ADEME», p38.

4.2. Etape de vision : « Analyse croisée d'enjeux sur le territoire du projet : établir un diagnostic partagé ».

« Les retours d'expériences montrent que la construction d'une vision commune du territoire, l'identification et l'appropriation des enjeux autour d'un projet, nécessitent un certain temps mais qui est loin d'être perdu. De nombreux témoignages d'acteurs de l'aménagement convergent pour dire que l'investissement consacré à une démarche participative sérieuse, engagée bien en amont d'un projet, se révèle être in fine un accélérateur très efficace de prise de décision : elle oblige les représentants institutionnels à se positionner plus rapidement pour ne pas affaiblir la dynamique participative, et en tenant compte des divers arguments qui s'expriment. »¹²L'étape de vision compose d'un processus suivant :

- Construire un diagnostic stratégique partagé.
- Croiser les expertises des professionnels avec celles des habitants.
- Définir les enjeux du projet en Co-construisant une vision de la durabilité.
- Valider, informer, recueillir des avis sur le diagnostic partagé.
- Tirer un premier bilan de la participation citoyenne.

4.3. Etape d'ambition : « Définir les objectifs et les orientations du projet : élaboration d'un préprogramme et d'un schéma directeur d'aménagement ».

Cette étape est « consacrée à la définition des transformations spatiales stratégiques attendues telles qu'elles peuvent notamment s'exprimer à travers une réflexion liant programmation et conception. Elle doit être menée avec la préoccupation que les objectifs et les orientations retenues soient bien articulées aux résultats du diagnostic urbain ».¹³

Elle précise les grands sujets de la programmation, ses objets et leur spatialisation. Elle conduit à la production d'un parti d'aménagement. Dans les opérations urbaines, elle peut être le moment du choix d'un maître d'œuvre urbain et d'un aménageur.

Cette étape donne lieu : à la production d'une Charte et d'un schéma de cohérence pour les opérations d'aménagement ; à un projet d'aménagement et de développement durable dans le domaine de la planification réglementaire. L'étape d'ambition compose d'un processus suivant :

- Un portage politique qui continue de s'affirmer.
- Définir et évaluer collectivement un schéma d'orientations et d'aménagement général.
- Partager les orientations programmatiques et le schéma d'aménagement retenu.
- Préfigurer, engager un travail avec les habitants sur des aspects particuliers du projet.

¹²Ibid.p54.

¹³ Ibid. p77.

4.4. Etape de transcription : « Déclinaison des objectifs et des orientations dans le projet : préciser la conception et produire des documents d'urbanisme contractuels et réglementaires ».

Cette étape est décisive car « elle doit garantir la déclinaison des objectifs et des orientations dans le projet spatial, en faisant en sorte qu'il y ait le moins de déperdition par rapport aux ambitions initiales. Le projet issu de l'étape 3 doit constituer une feuille de route crédible pour engager l'étape 4 de concrétisation ».¹⁴

- Continuité du portage politique dans les suites pré-opérationnelles et opérationnelles du projet.
- Préciser la programmation urbaine en cohérence avec le plan masse.
- Préparer la traduction réglementaire.

4.5. Etape de concrétisation :

Cette étape prévoit des façons de suivre dans le temps long, les actions envisagées dans le cadre du projet, en faisant en sorte qu'elles donnent lieu à des échanges entre ceux qui les ont programmées et conçues, et ceux qui les utilisent.

- Prévoir d'évaluer cycliquement avec les habitants les différents aspects du projet.
- Différer la programmation de certaines actions ou aménagements.
- Concevoir collectivement la rédaction de livrets d'accueil et de règles de vie.
- Sensibiliser à des modes d'habiter durables en s'appuyant sur des acteurs-relais.
- Impliquer, soutenir, accompagner des habitants dans la cogestion ou l'autogestion de lieux (les échanges de savoir).

5. Les dispositions de la participation, d'implication et d'intégration de la population au niveau de projet urbain participatif :

5.1. Les Dispositions d'information :

5.1.1. La période de questions des séances publiques du conseil municipal :

« Une période de questions est prévue à chaque assemblée mensuelle du conseil municipal pour permettre à la population de participer au débat »¹⁵, C'est l'occasion où les membres du public d'interroger leurs élus sur leurs décisions ou leurs politiques, et de démontrer leur intérêt envers des dossiers qui influent sur leur qualité de vie. La période de questions est régie par des règles précises quant à sa durée et à la procédure à respecter pour poser des questions. Les assemblées spéciales convoquées par le conseil peuvent aussi

¹⁴Ibid. p87

¹⁵GAUTHIER MARIO, GAGNON LYNDA,(2013), « La participation du public dans les démarches municipales de développement durable:Principes, conditions de réussite, enjeux et dispositifs », p30.

comporter une période de questions du public. Pour l'organisme municipal qui souhaite s'engager dans une démarche intégrée de développement durable, la période de questions des séances du conseil municipal peut servir d'élément déclencheur de la démarche. « Elle a pour but de favoriser l'adhésion des citoyens aux décisions de la municipalité ainsi que de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux ». ¹⁶

Dont les pluparts des séances du conseil municipal sont même diffusées en direct ou rediffusées sur la page internet de la ville. Les citoyens peuvent également visionner les séances à tout moment.

5.1.2. L'assemblée publique d'information :

« L'assemblée publique consiste à réunir les citoyens et les groupes ou organismes intéressés pour leur fournir de l'information sur un projet envisagé ou en cours d'élaboration. » ¹⁷, Dont L'organisme municipal peut choisir de convoquer une assemblée publique pour tâter le pouls de la population avant d'entreprendre un projet, pour présenter les résultats découlant d'exercices de consultation préalables ou pour recueillir les observations du public à l'égard des améliorations apportées à ce dernier. Dans certains cas, « les citoyens assistent aux réunions et sont informés de l'ordre du jour et des dossiers en cours. Dans d'autres cas, les citoyens peuvent intervenir lors des réunions et proposer des idées. Rediffusées sur la page internet de la ville. Les citoyens peuvent également visionner les séances à tout moment. » ¹⁸

Cette activité se déroule en deux temps :

- Explication du déroulement de la rencontre et présentation du projet.
- Période de questions et de commentaires du public encadrée par des règles formelles et sans interaction entre les participants.

5.1.3. La journée porte ouverte :

La journée porte ouverte a aussi pour but d'informer la population, elle a un caractère moins formel que l'assemblée publique d'information. « Elle se déroule dans un lieu donné où les membres du public sont invités à se rendre au moment qui leur convient à l'intérieur de la plage horaire fixée pour l'événement. Sur place, des maquettes, des cartes, des panneaux d'information et autres supports visuels ou informatifs sont mis à la disposition des citoyens, » ¹⁹ Dans le cadre d'une démarche intégrée de développement durable, ce dispositif peut s'avérer utile pour amorcer le processus, susciter l'intérêt de la population et expliquer les différentes étapes du projet.

¹⁶BEN YAKHLEF ADEL, (2014) La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale, p28.

¹⁷Op.cit.GAUTHIER M, GAGNON L, p31

¹⁸Op- cit, BEN YAKHLEF A, p38.

¹⁹Op.cit.GAUTHIER M, GAGNON L, p35.



Figure [3.1] : image d'un logon, porte ouverte

Source : <http://www.la participation citoyenne-les mecanismes d'information. gouv.fr>

5.2. Les dispositifs de consultation :

5.2.1. L'espace citoyen :

« L'Espace Citoyen (EC) est un espace au sein de la municipalité réservé aux citoyens afin de faciliter la communication entre les citoyens et la municipalité. »²⁰ Grâce à l'espace citoyen, tous les contacts entre le citoyen et la commune sont canalisés via un seul vecteur qui est l'Espace Citoyen. Dont il assure une véritable interaction entre la municipalité et les citoyens et favorise la participation, met à disposition une panoplie d'informations et de services très diversifiés qui viennent répondre aux besoins des citoyens.

5.2.2. Le café urbain :

Le « café urbain » est un dispositif de consultation de nature informelle visant à encourager l'implication des citoyens dans l'amélioration de leur milieu et de leur qualité de vie. « Il est un processus créatif qui vise à faciliter le dialogue constructif et le partage de connaissances et d'idées, en vue de créer un réseau d'échanges et d'actions. »²¹ à travers des rencontres, conférences ou ateliers pratiques, ont pour but de réunir des personnes de différents milieux (citoyens, élus, chercheurs, groupes communautaires, familles, etc.) autour de tables pour engager le dialogue sur un thème particulier. La méthode du café urbain peut prendre différentes formes, mais comporte généralement une rotation des participants entre les tables pour favoriser la discussion, la circulation des idées, la diffusion de l'information, le partage des compétences et la mise à profit des ressources du milieu.

20Op.cit. BEN YAKHLEF A, p43.

21ROI BAUDOUIN,(2006) « méthodes participatives », p173.



Figure [3.2] : exemple d'un café urbain
Source : PDF : « l'humain au cœur du projet urbain ». L'ADEME, (2016).

5.2.3. L'assemblée publique de consultation :

« L'assemblée publique de consultation est une activité structurée réunissant un large public composé de citoyens et de groupes concernés. »²² Il est commencé normalement par une présentation de l'information sur le projet à l'étude, « Consiste à inviter les citoyens à une réunion et les informer sur un enjeu, un projet ou une décision. La commune crée un espace et un cadre d'information et d'écoute pour des citoyens, où ces derniers peuvent poser leurs questions sur les divers projets. Elle permet de (ré) nouer un contact avec les citoyens et d'améliorer la confiance entre collectivités locales et citoyens. »²³

5.3. Les dispositifs sur l'implication et la collaboration :

5.3.1. Le forum populaire citoyen :

« Le forum populaire citoyen est un dispositif utilisé en complément des consultations menées à l'étape préliminaire d'une démarche pour permettre aux citoyens de prendre connaissance des priorités qui se dégagent des activités de consultation antérieures (des cafés urbains, par exemple) et d'en discuter pour valider les résultats. »²⁴ Le forum citoyen est ouvert à tous et s'articule généralement autour d'exposés et d'ateliers de travail. L'animation est généralement confiée à une personne de l'extérieur, dont le rôle consiste à s'assurer que tout le monde a l'occasion de s'exprimer et que le déroulement de l'activité permet d'atteindre les objectifs fixés. Le forum citoyen (aussi appelé parfois colloque ou atelier public) est un dispositif hybride de consultation et de planification participative couramment utilisé en tant qu'étape pivot pour engager sur la bonne voie une démarche de planification à long terme menée conjointement avec la population, comme la révision du schéma d'aménagement et de développement ou une démarche intégrée de développement durable.

²²Op.cit. GAUTHIER M, GAGNON L, p42.

²³Op.cit. BEN YAKHLEF A, p57.

²⁴Op.cit. GAUTHIER M, GAGNON L .p53.



Figure [3.3] : exemple d'un forum urbain
Source : PDF : « l'humain au cœur du projet urbain ».L'ADEME, (2016).

5.3.2. La charrette :

« La Charrette est un processus intensif, conçu pour permettre aux personnes issues de divers groupes de la société de parvenir à un consensus dans un court laps de temps »²⁵, donc elle est un mécanisme de participation publique qui pourrait s'avérer très utile dans une démarche intégrée de développement durable. « Il s'agit d'un atelier intensif réunissant un large éventail de personnes pendant quelques jours dans le but de mener à bien un processus de planification à long terme. La charrette se veut un outil de réflexion à long terme, d'intégration de compétences multidisciplinaires, d'aide à la décision et visualisation. C'est un exercice de remue-méninges auquel participent plusieurs équipes d'une dizaine de personnes d'horizons divers et représentant différents intérêts (citoyens, gens d'affaires, urbanistes, architectes, chercheurs, etc.) et qui mise sur la synergie entre les équipes pour parvenir à une solution intégrée. »²⁶



Figure [3.4] : exemple d'une charrette
Source : " PDF : « l'humain au cœur du projet urbain ». L'ADEME, (2016).

5.3.3. Le jury citoyen :

« Est un outil qui vise à orienter et conseiller certaines décisions prises par les autorités locales. Cet outil de codécision a pour but de renforcer la participation citoyenne pendant un processus politique en consultant un certain échantillon de citoyens, ayant un regard neutre,

²⁵Op.cit. ROIBAUDOUIN, p33.

²⁶Op.cit.GAUTHIER M, GAGNON L, p54.

sur une problématique abordée. »²⁷La méthode du Jury de citoyens permet de faire participer des citoyens informés à la prise de décisions politiques. Le jury se compose de 12 à 24 citoyens sélectionnés au hasard et informés des différentes perspectives, souvent par des experts appelés 'témoins'. Les membres du jury entament ensuite un processus de délibération et des sous-groupes sont souvent formés en vue de se concentrer sur différents aspects de la question. Enfin, les membres rendent une décision ou émettent des recommandations au travers d'un rapport,²⁸Le but du jury citoyen est donc de « donner à un groupe de citoyens « Ordinaires » le pouvoir et la responsabilité de participer à un choix collectif en tant que membres d'un groupe de consultation formé expressément à cette fin ».²⁹

6. Les technologies numériques d'information et de communication:

« Les TNIC ont été mobilisées pour mettre en œuvre la participation citoyenne. Si la participation en ligne a été une des techniques les plus expérimentées, elle a pris de nombreuses Formes et servie diverses finalités. La diffusion des TNIC auprès du plus grand nombre ont modifié le rapport à l'information et les relations de communication. Ce nouvel art de communiquer a engendré une révolution culturelle qui est encore à l'examen »³⁰. Le recours aux technologies de l'information et de la communication a facilité l'implication des acteurs concernés dans la vie urbaine et en même temps bouleversé les méthodes traditionnelles de consultation et de participation des habitants. Les principales innovations portent sur :

6.1. Le « crowd sourcing » :

« Faire appel aux citoyens pour produire de nouvelles informations sur la ville, mieux connaître les usages ou proposer collectivement des solutions et projets »³¹c'est la triple promesse des outils de crowd sourcing urbain. Des outils de signalement de problèmes dans l'espace public (voirie, circulation) aux budgets participatifs , en passant par les initiatives de recensement (inventaire de la biodiversité), ou d'évaluation des espaces et infrastructures (se déplacer dans un fauteuil roulant), l'expertise du citoyen est sollicitée pour mieux gérer et concevoir la ville.

²⁷Op.cit. BEN YAKHLEF A, p67.

²⁸Op.cit. ROIBAUDOUIN, p43.

²⁹Op.cit., GAUTHIER M,GAGNON L,p56.

³⁰VERS UN URBANISME PARTICIPATIF AUGMENTÉ,« apports et limites des dispositifs socio-technique intégrant des support numériques de représentation 3D dans le processus de participation citoyenne en urbanisme »,P12.

³¹« Innovations urbaines dans le domaine de la participation citoyenne », p2.

6.2. La cartographie participative :

Elle permet aux usagers de la ville ou d'un quartier de « s'exprimer sur une carte mise en ligne. A partir d'une connexion depuis une tablette ou un téléphone portable ils peuvent ajouter des idées en glissant un pictogramme, puis commenter, voter, partager des idées sur les réseaux sociaux, pour contribuer par exemple au Plan local d'urbanisme ».³²

6.3. Les plateformes numériques :

Elles rassemblent dans un seul « entrepôt » l'ensemble des données produites de manière sectorielle qui sont croisées et agrégées afin d'améliorer la qualité et la performance des services urbains. L'ouverture des données va souvent de pair avec leur visualisation dans des graphes, tableaux et cartographies qui permettent de les rendre compréhensibles par tous les citoyens.³³

Au-delà des outils numériques, l'innovation tient beaucoup aux démarches mises en œuvre, qu'il s'agisse de l'ouverture des données publiques que se réapproprient les habitants et usagers de la ville pour faire des propositions, ou de la mise en œuvre d'ateliers participatifs qui induisent de nouvelles formes d'exercice de la démocratie de proximité.

6.4. Les représentation en 3D:



Figure [3.5] : image représente la 3D et la maquette au processus participatif
Source : PDF : « l'humain au cœur du projet urbain ». L'ADEME, (2016).

La représentation en trois dimensions « apparaît une solution efficace pour mettre tous les participants au même niveau de compréhension, toutefois même si l'objet du projet urbain est devenu, grâce à la 3D, compréhensible par tous, il n'est pas perçu de la même façon par tous. La technique de représentation 3D ne permet pas une compréhension partagée du projet urbain, ce partage nécessitant que l'ensemble des récepteurs aient la même interprétation et donc la même posture, posture qui peut être déterminée par le dispositif sociotechnique à travers son scénario d'usage. »³⁴

³²Ibid. p2.

³³Ibid.p2.

³⁴Op.cit. VERS UN URBANISME PARTICIPATIFAUGMENTE,p15

La maquette 3D permet de représenter un territoire ou un projet, de l'explorer et de faire des simulations. Le dispositif numérique est basé sur une modélisation du projet inséré dans son contexte et sur un outil de navigation 3D (navigation 3D, solution web multi utilisateurs, réalité augmentée, interface naturelle..) qui permet de « donner vie » au projet. Du point de vue de la participation, la maquette numérique est utilisée pour favoriser une appréhension partagée de l'espace urbain et une meilleure compréhension des projets. L'outil numérique permet ainsi de mettre en scène le projet urbain de façon pédagogique et innovante et d'ouvrir le débat.³⁵

7. TNIC et réseaux sociaux :

« Internet et les réseaux sociaux offrent aux citoyens un nouveau moyen d'expression démocratique. Ces outils leur permettent notamment de faire part de leurs idées innovantes aux autres citoyens ainsi qu'aux décideurs, mais surtout, ils rendent toujours plus acteurs du futur de leur ville. Et ce, à toutes les étapes clés : la conception, la décision et l'exécution. »³⁶



Figure [3.6] : image représente les réseaux sociaux
Source : <http://www.réseauxsociaux.com>

7.1. Une parole libre, y compris pour les opposants :

Donner la parole au citoyen sur la toile, c'est aussi offrir une vitrine de choix aux plus fervents opposants. Une situation qui peut se révéler plus productive qu'on ne pourrait le penser.

7.2. Favoriser l'interaction, la collaboration et la réflexion :

Internet, et plus encore les réseaux sociaux, sont des outils qui facilitent l'interaction, qui rendent possible la collaboration ainsi que la réflexion.

³⁵Op.cit.Innovations urbaines dans le domaine de la participation citoyenne, p2.

³⁶Pour une construction de la ville partagée : l'adhésion des citoyens, p2.

8. Et après... Les citoyens toujours acteurs et moteurs de la transformation urbaine :

« Une fois le projet achevé, les citoyens ont encore leur mot à dire, notamment grâce aux NTIC et au développement d'applications téléphoniques favorisant les interactions en temps réel avec les autorités, mais aussi avec les autres utilisateurs. Ces échanges de données virtuelles entre citoyens participent d'ailleurs à la transformation de la ville, en partant des usages, et sans que les utilisateurs en soient forcément conscients. Ainsi, de nombreuses applications liées à la mobilité ou aux transports sont en passe de faire des citoyens des acteurs engagés au service du développement durable. »³⁷

Conclusion :

Construire un projet avec les habitants et à partir de leurs préoccupations est sans aucun doute un pas vers la réussite, du moins vers un espace qui fonctionne et qui répond aux besoins de tous. L'objectif d'améliorer la qualité de vie passe sûrement par une meilleure connaissance des problèmes et des attentes de la population. La conciliation des intérêts de tous et la satisfaction des habitants est certes difficile, complexe voire impossible mais faire l'impasse ou négliger la parole de ceux qui vivront le projet jour après jour est impensable.

Une démarche participative qui suit certaines étapes et certains dispositifs de participation pour impliquer l'ensemble des acteurs concernés dans la mise en œuvre du projet. Elle permet :

- d'évaluer l'impact du projet sur les citoyens, de répondre à leurs craintes et à leurs attentes.
- D'informer tous les acteurs concernés d'une même manière sur les enjeux pour aboutir à un diagnostic partagé.
- De donner du sens aux projets.
- De renforcer l'appropriation collective du projet.
- De gérer les conflits de projet avec souplesse.

³⁷Ibid.p23

Introduction:

L'expérience algérienne dans le domaine de la gestion des villes lors des trois décennies précédentes affiche un échec, le début de cette politique a été en 1962 après l'indépendance qui est reposait sur une sectorisation avec l'absence totale des instruments de territorialisation du processus de développement à différents échelle (national ou régional) et c'est ça créer un profond déséquilibre spatial.

Après la période des années 80-90 qui a marqué par le passage d'une conjoncture socialiste à une conjoncture capitaliste, cette phase de rupture conçue par plusieurs engagement au niveau législatif par la loi d'orientation foncière LOF de 1990, les nouveaux instruments d'urbanisme ,PDAU et POS qui sont introduits par loi 90-29,ce qu'a eu des conséquences sur les villes algériennes parmi elles un foncier dévalorisé, une croissance de la population urbaine ,l'étalement urbain, la dégradation de cadre de vie à l'échelle de quartier....,tous ses effets négatives présente les prémices d'une profonde mutation pour faire face aux défis complexes qui attendent la ville algérienne, la mutation d'une politique de sectorisation, à une politique d'institutionnalisation, de partenariat, de solidarité et de pluralité d'acteurs comme remède au blocage fonctionnel inquiétant auquel sont confrontées nos villes et nos territoires.

1. Principaux textes législatifs lié à l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie :

« L'urbanisation accélérée, l'accroissement de la population urbaine avec la poursuite de l'exode rural, les changements des modes de consommation et le développement des incivilités constituent les causes de la dégradation du cadre de vie dans les milieux urbains. A cet effet, la volonté d'accorder une importance à l'environnement se précise par la promulgation de nombreuses lois »¹.

1.1. Avant C.N.U.E .D 1992:²

- Loi n° 83-17 du 16/07/83 portant code des eaux.
- Loi n° 84-12 du 23/06/84 portant régime des forêts.
- Loi n° 90-08 de la 07/04/90 relative à la commune.
- Loi n° 90-09 du 07/04/90 relative à la wilaya.
- Loi n° 90-25 de la 18/12/90 portant orientation foncière.
- Loi n° 90-29 de la 01/12/90 relative à l'aménagement et l'urbanisme.
- Loi n°90-30 de la 01/12/90 portant loi domaniale.

¹Nassima Djouher Kacimi (février 2007) "environnement et cadre de vie urbain" , Vies de villes ,Edition les alternatives urbaines 107

²CNUED : Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement. (Rio, 1992)

1.2. Apres C.N.U.E.D 1992 :³

- Loi 01-19 du 12/12/01 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets relative a Création de l'agence nationale des déchets (décret exécutif n°2-175 du 20/05/02).
- Loi n°01-20 du 12/12/01 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire.
- Loi n°02-02 du 05/02/02 relative à la protection et la valorisation du littoral.
- Loi n°02-08 du 08/05/02 relative aux conditions de création des villes nouvelles et leurs aménagements.
- Loi n°03-10 du 19/07/03 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable.
- Loi n°04-03 du 30/06/04 relative à la protection des zones de montagne dans le cadre du développement durable.
- Loi n°04-09 du 14/08/04 relative à la promotion des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable.
- Loi n° 04 -20 du 25/12/04 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des Catastrophes dans le cadre du développement durable.

2. Principaux articles extrait de la loi 06 -06 qui traitent la gestion de la ville, et sur l'amélioration du cadre de vie et de la participation citoyenne :⁴

«La politique de la ville, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets: le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel»⁵.

Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en œuvre. L'ensemble de ces volets est mis en œuvre en conformité avec les modalités fixées à l'article 13 ci-dessous.

➤ **Art 8 :**

Le volet du développement durable et de l'économie urbaine a pour objectifs:

- La sauvegarde de l'environnement naturel et culturel.
- L'exploitation rationnelle des ressources naturelles.
- La promotion de la fonction économique de la ville.
- La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

³ Ibid.

⁴La loi 06-06 du(27 février 2006 (portant loi d'orientation de la ville voir chapitre annexes

⁵SIDI SALAH NASRI Zehour (2010), « *Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de magister* », Option : FAIT URBAIN, *La Gouvernance Urbaine Une Démarche Incontournable Pour Un Habiter Durable*, p100

➤ **Art 9 :**

Le volet urbain et culturel a pour objectif de maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées, en assurant :

- La correction des déséquilibres urbains.
- La restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel.
- La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville.
- La promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts.
- Le renforcement et le développement des équipements urbains.
- La promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine.
- La mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville.
- La promotion et le développement du cadastre.

➤ **Art 10 :**

Le volet social a pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population en assurant :

- La lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers.
- La promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale.
- La promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs.
- La promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publiques.
- La prévention de la délinquance urbaine.
- Le renforcement des équipements sociaux et collectifs.

➤ **Art 11 :**

Le volet de la gestion a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers:

- Le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes.
- Le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public.
- La réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la Ville.
- Le renforcement de la coopération inter villes.

➤ **Art 17 :**

Conformément à la législation en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier. L'Etat veille à réunir les

conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville.

3. L'apparition de ce nouveau concept « bonne gouvernance » en avec la Loi 06-06 :

L'apparition de cette notion, d'une manière officielle dans notre pays, est très récente. Elle figure dans « la loi n°06-06 du 20 février 2006 ». Son objet est de définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et du développement durable. Elle prône la déconcentration, la décentralisation et la gestion de proximité et la bonne gouvernance.

Nous dressons dans le tableau [4.1] suivant les principes généraux de cette loi»⁶

Principes Généraux de la Loi 06-06	
Concertation et coordination	Selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'état et des arbitrages communs.
Déconcentration	selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'état.
Décentralisation	Selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi.
Gestion de proximité	selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen, à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.
Développement humain	Selon lequel l'homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.
Développement Durable	Selon lequel la politique de la ville contribue au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures.
Bonne Gouvernance	Selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.
Information	Selon laquelle les citoyens sont informés de manière permanente sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives.
Culture	Selon laquelle la ville représente un espace de création et

⁶Ahmed Mez maz (Février 2007) " la politique de la ville en Algérie" in revue vies de villes», édition les alternatives urbaines 49

	d'expression culturelles dans le cadre des valeurs nationales.
Préservation	Selon laquelle le patrimoine matériel et immatériel de la ville soit sauvegardé, préservé protégé et valorisé.
Equité sociale	Selon laquelle la cohérence, la solidarité, et la cohésion sociale constituent des éléments de la politique de la ville.

4. L'état actuel de la ville algérienne :

En Algérie, la forte croissance urbaine a contribué à l'aggravation des problèmes actuels déjà inquiétants, comme l'affaiblissement des lien sociaux, l'accroissement de la pauvreté, la prolifération de l'habitat irrégulier, l'augmentation des pollutions de tout ordre, une alimentation en eau potable insuffisante, une gestion des déchets inefficace et les effets cumulatifs de tous ces facteurs sur la santé des populations, en plus du manque de confiance qui s'est installé entre gouvernants et gouvernés.

Ces problèmes pourraient s'amplifier avec les changements en cours dans les modes de consommation. Les changements climatiques qui se profilent risquent également d'aggraver la situation environnementale de l'Algérie si des mesures d'adaptation ne sont pas prises rapidement.

La ville algérienne n'a cessé de connaître des mutations dans son développement urbain néanmoins la plupart des politiques urbaines menées jusque-là ont conduit nos milieux urbains à une médiocrité en terme de paysage urbain et à la détérioration de la qualité du cadre de vie des citoyens.

Presque tous les espaces urbains affichent l'image de l'inachevé et donnent l'impression que toute les villes algériennes sont de vastes et interminables chantiers Le volet de l'amélioration urbaine a toujours été inclus dans les différents programmes gouvernementaux et s'est même taillé une bonne part des budgets annuels, néanmoins les politiques urbaines menées à ce jour n'ont pu être à la hauteur des aspirations des citoyens.

« Tout le système de gestion de nos milieux urbains est à revoir, il est primordial que nos responsables locaux se recyclent en vue d'améliorer leurs performances et soient à la hauteur des taches, de mise en adéquation aux missions des collectivités locales, dont la principale est d'être au service du citoyen et de répondre à ses préoccupations car ces institutions ont déjà montré leurs limites dans la gestion des affaires de leurs villes, ce qui a amené à une dégradation remarquée des infrastructures publiques, un manque d'hygiène au niveau de nos milieux urbains et des retards dans la réalisation des projets urbains, en plus de la rupture de relation entre gouvernant et gouverné et où le citoyen algérien se sent abandonné et livré à lui-

même, face à tous les problèmes qui sont du seul ressort de ces collectivités locales et des responsables locaux. »⁷

L'ampleur des problèmes auxquels fait face l'Algérie impose néanmoins une mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs nationaux dans une perspective d'implication effective de la société civile.

5. La société civile en Algérie:

Le concept de la société civile renferme comme définition, la défense du bien-être général. La société civile devient alors le garant d'un certain équilibre dans la société, une sorte de contrepouvoir au politique pour éviter les toutes les dérives.

La société civile, n'est pas construite seulement d'individus, mais en son sein peuvent évoluer des individus. Le champ actuel du mouvement associatif va au social, sportif et au religieux. On ne peut aujourd'hui, à ce stade, affirmer que l'on a une société civile capable de consolider la démocratie dans le pays. Elle n'est pas suffisamment encadrée pour jouer ce rôle, elle doit s'organiser en contre-pouvoir qui est d'un besoin essentiel dans une société.

La société civile algérienne a beaucoup mobilisé, mais elle s'est heurtée à une réalité du terrain difficile à gérer.

5.1. Aperçu historique du mouvement associatif en Algérie :

«La création des premières associations en Algérie remonte au début du siècle. Deux événements étaient à l'origine, la restructuration de la sphère culturelle algérienne, qui avait été entreprise dès les années 1880 et ensuite la promulgation de la loi 1901 sur les associations. Les lettrés de l'époque, aussi bien arabophones que francophones»⁸, avaient participé à la mise en place d'un nouveau réseau de socialisation culturelle et dont le maillon central sera constitué par les cercles culturels (les Nawadi). « Dès 1902, la Rachidiya est fondée à Alger. En 1907, le cercle Salah Bey est créé à Constantine. Le mouvement s'étend rapidement à toute l'Algérie (l'Amicale des Sciences Modernes à Khenchela, le Cercle des Jeunes Algériens à Tlemcen, la Société al Akhouya à Mascara, la Toufikiya à Alger, la Saddikiya, le Cercle du progrès à Annaba,...) et déborde même parfois le cadre des villes pour s'implanter dans des villages : c'est le cas de L'Union à Tighenif et du Progrès Saharidjien à Djemaâ Saharidj. De nouvelles préoccupations aussi bien sociales, culturelles, religieuses que politiques animent ces cercles. En plus des Nawadis, d'autres lieux de rencontres existaient,

⁷Abdellah Meziane Architecte paysagiste in « La ville algérienne face aux défis de la gouvernance urbaine » source site web [http : / www.archimag. com/essai_10.php](http://www.archimag.com/essai_10.php)

⁸Op.cit.SIDI SALAH NASRI Zehour p 111

mais, n'étaient pas très nombreux : Il y avait la mosquée, le Souk, le café, et Tajmaât (c'est-à-dire, l'assemblée) au niveau des villages »⁹

5.2. Ecllosion du mouvement associatif en Algérie :

Avec le phénomène de la mondialisation, l'Algérie a accompli des réformes importantes qui ont vu l'écllosion notamment d'un mouvement associatif dynamique. La constitution garantit le droit de s'associer dans son article 43 : « *Le droit de créer des associations est garanti* ». Cependant, la liberté de réunion est limitée par la loi d'exception. « *L'État encourage l'épanouissement du mouvement associatif. La loi détermine les conditions et les modalités de création des associations.* ». L'article 41 garantit pour sa part que « *Les libertés d'expression, d'association et de réunion sont garanties au citoyen.*» La loi n° 90-31 du 4 décembre 1990 relative aux associations leur sert de cadre. Le mouvement associatif est très important avec plusieurs centaines d'organisations nationales et des milliers d'associations régionales et locales. C'est donc en 1991 que se met en place un important tissu associatif dans notre pays : Associations sociales, caritatives, culturelles, écologie et environnement, protection des consommateurs, féminines, de lutte contre l'analphabétisme,... Chaque école possède son association de parents d'élèves et chaque mosquée à son association religieuse.

5.3. Etat du mouvement associatif en Algérie :

Le mouvement associatif en Algérie affiche beaucoup d'insuffisances dues à la fois aux manques de moyens et à la mauvaise représentativité des responsables dans les différentes associations mais ce sont les questions du financement qui ont porté préjudice au mouvement associatif et à la société civile dans son ensemble, qui est encore mal organisée dans notre pays. Elle doit être renforcée, et il est impératif de réviser les modalités d'accréditation des associations et définir leur champ d'intervention pour pouvoir atteindre les objectifs escomptés en la matière. En effet le pays a besoin d'associations crédibles, qui s'engagent à travailler avec les communes et les wilayas pour améliorer le quotidien des citoyens. Selon le ministre de l'intérieur 95% des associations agréées n'ont jamais présenté de rapport officiel sur leurs activités tel que prévu par la loi et il avance que le nombre d'associations a atteint le chiffre de 78.000 en 2005, ce chiffre est en progression (30.000 en 2001) et a atteint aujourd'hui en termes d'associations agréées 81.000 environ.

⁹Djamil AISSANI Professeur in "Historique et Evolution du Mouvement Associatif en Algérie "Actes du Colloque sur " « Le mouvement associatif à caractère culturel » complexe sportif de proximité d'Ouzellaguen. Jeudi, 1er février 2001

6. La participation citoyenne entre règlementations, discours et réalité:

Loin d'être un pays pionnier dans la mise en œuvre de la démocratie participative, l'Algérie se trouve à un stade de débutant dans ce domaine, non pas par manque de textes législatifs et réglementaires régissant les droits d'implication des citoyens et de la participation des acteurs, mais c'est plutôt une question d'application de ces textes.

En effet, il existe plusieurs textes législatifs qui assurent l'ancrage juridique de la démocratie participative, cependant, ce sont les modalités d'actions pour mettre en œuvre cette démocratie participative qui font défaut.

Outre cela, dans la Constitution algérienne, il existe trois articles exigeant la participation des citoyens à la gestion locale. Tous d'abord, l'article 14 qui stipule que «L'Etat est fondé sur les principes d'organisation et de justice sociale. L'Assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics», ensuite l'article 16 qui précise que «l'Assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques». Enfin, l'article 31 qui exige «la suppression par les institutions de tous les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle».

En Algérie, c'est plus la démocratie représentative qui prône, le citoyen est très peu (voire non) associé aux différentes décisions qui concernent son quotidien et sa ville, quartier ou l'espace dans lequel il vit. Sauf quelques tentatives et exemple, qui se font rares, qui peuvent avoir une forme qui ressemble à la participation. Citons quelques-uns de ces exemples :

- **El acteur** : Ghardaïa (comité de quartier) : qui œuvre pour la participation des habitants du quartier dans la gestion de proximité ainsi que les affaires communes.
- **Co-ville Alger (comité de ville)** : qui est un des rares comités de ville existant en Algérie et qui se consacre aux questions tant sociales qu'urbaines de la ville d'Alger.
- **Four el web Taref (site web)**: un site web dédié à la promotion de la participation des Citoyens dans la prise de décision pour leur cadre de vie.

Ces exemples, qui sont peu, sont le plus souvent des tentatives de faire entendre la voix du citoyen à travers des assemblées ou comités associatifs. Ces tentatives émanent du citoyen lui-même, soit par l'expression des préoccupations, attentes et exigences soit par la contestation des décisions prises à son insu par les pouvoirs publics en faisant des manifestations. Ce scénario observé en Algérie relève le plus souvent de celui du Bottom-up organisés en actions associatives, mais qui se font rares. Il faut noter aussi que le scénario de

top-down l'est encore plus ; en effet très rare sont les collectivités ou commune qui créent et animent des sessions, ateliers ou rencontres pour associer le citoyen à la prise de décision.¹⁰

7. La forme traditionnelle de participation en Algérie:

Les formes de participation existantes sont généralement à caractère horizontal, on retrouve l'entraide entre les citoyens qui se mobilisent et se soutiennent pour faire face aux problèmes et aux imprévus.

La Twiza:

Signifie l'entraide d'hier et d'aujourd'hui, c'est une forme de participation citoyenne à caractère horizontal entre citoyens.

«Twiza ou Twizi est une pratique connue sur l'ensemble du territoire algérien et maghrébin. Le mot Twiza ou Twizi est dérivé de la racine berbère wiz ou Iwaz qui signifie aidé, mais également le col d'une montagne d'accès difficile et périlleux. Ainsi la Twiza signifie s'entraider, s'épauler, se seconder. Elle a d'autres termes équivalents dans le berbère et le parler arabe.»¹¹

« La Twiza est une structure organisée qui se crée par nécessité et s'estompe une fois le problème résolu, pour reprendre si nécessaire. Elle est un ensemble d'éléments interdépendants dont la complémentarité des différences crée la dynamique du développement. Dans ce sens elle est une unité fonctionnelle qui vise le dépassement d'un déséquilibre : c'est donc un phénomène psychosociologique qui s'inscrit dans les stratégies d'adaptation.»¹²

Ce phénomène n'est pas récent en Algérie. L'entraide a toujours été présente sur la scène socio-économique. A chaque fois que le peuple se trouve devant des difficultés qui impliquent la communauté, il réagit en faisant appel à l'entraide. Dans les grandes villes, l'habitat en immeuble ne répond pas à la pratique culturelle de l'entraide imposée par les pratiques sociales qui nécessitent les rassemblements tels que les cérémonies de mariage, de circoncision, les deuils .A cet effet les habitants s'organisent naturellement pour s'entraider et pallier au manque d'espace ou de moyens pour faire face à toute éventualité. Cet espace et ce matériel sont mis à la disposition du collectif d'habitants en cas de besoin personnel (mariage circoncision, fêtes) ou urgence collective en cas de catastrophes ou aléas naturels (intempéries).

¹⁰MOUHOUBI Nedjima, (2010), « les effets de la non-participation du public » Dans Les Grands Projets Urbains, p4

¹¹Op.cit. SIDI SALAH NASRI Zehour p :85

¹²Mostepha Mimouni: Chargé de cours en Psychologie du travail et Organisation, et en Psychopédagogie à l'Université de Mostaganem

La twiza existe également dans la construction d'habitat individuel, le plus souvent chez les ouvriers et les artisans comme forme d'autonomie alors que les milieux intellectuels répugnent à l'utiliser car elle est perçue comme une faiblesse ou un aveu de besoin. On distingue deux sortes de Twiza :

➤ **La Twiza d'intérêt collectif:**

Elle est décidée en fonction des travaux d'intérêt commun à toute la collectivité. C'est généralement, pendant les réunions publiques (Djemaa) ou à la mosquée que la décision est prise. Une fois l'accord établi sur un point (objet, temps, finalité du travail), tous sont censés savoir à quoi s'en tenir et les présents avertissent les absents. Cette pratique est réglementée par le droit coutumier auquel s'ajoutent certains principes de la Charia.

➤ **La Twiza d'intérêt individuel :**

Elle concerne une personne ou une famille qui veut utiliser la twiza pour la réalisation d'un projet quelconque. Ainsi, à chaque fois que le travail dépasse les capacités et les moyens d'un individu ou d'un groupe d'individus, il y aura recours à la Twiza.

Conclusion:

Les dynamiques urbaines que connaissent nos villes sont une réalité qui exige des modes de gestion et de gouvernance appropriés. L'équilibre entre les facteurs démographique et l'urbain n'est plus une simple question de constat statistique mais il obéisse à un processus sociologique, à des conditions écologiques, à des aléas stratégiques et surtout à des exigences économiques. Cette situation ne peut trouver d'issue que dans l'instauration d'une bonne gouvernance qui saura réunir tous les acteurs et partenaires autour d'un consensus, qui permettra de penser la ville d'une manière globale et d'agir sur le quotidien, car elle englobera aussi bien les domaines des compétences locales, de la participation des populations à des aménagements et des projets urbains.

L'arsenal juridique existe, les lois sont promulguées mais pratiquer la gouvernance urbaine n'est pas simplement un slogan politique, c'est une démarche qu'il faut concrétiser.

Il s'agit également d'œuvrer à une décentralisation effective en donnant plus de prérogatives aux collectivités locales et territoriales qui sont un acteur incontournable dans la maîtrise des grands équilibres urbains afin de contribuer à faire émerger la société civile qui est une force de proposition et d'opposition capable de prendre part aux décisions qui façonnent l'urbain.

A la fin de ce chapitre on peut dire qu'on ne peut pas continuer à gérer nos espaces urbains avec le même esprit, les mêmes idées, les mêmes outils et démarches qui ont prouvé leur échec dans les décennies précédentes.

Introduction :

L'amélioration des pratiques de conception, de réalisation et de gestion des projets urbains requiert l'accumulation et la diffusion d'un savoir sur la ville, son territoire et sa population. Dans cette perspective, l'objectif de ce dernier chapitre est de mieux comprendre le comportement des usagers et leurs pratiques ainsi de cerner les problèmes urbains dont souffre leur quartier vis-à-vis du temps, d'espace et des stratégies d'interventions urbain. L'observation, l'étude et l'évaluation des failles du cas d'étude sont effectués sur un support spatial judicieusement choisi qui est le centre-ville de Taher. Le but est de confirmer ou infirmer les hypothèses annoncées.

1. Présentation des cas d'étude :

1.1. Présentation de la commune de Taher:

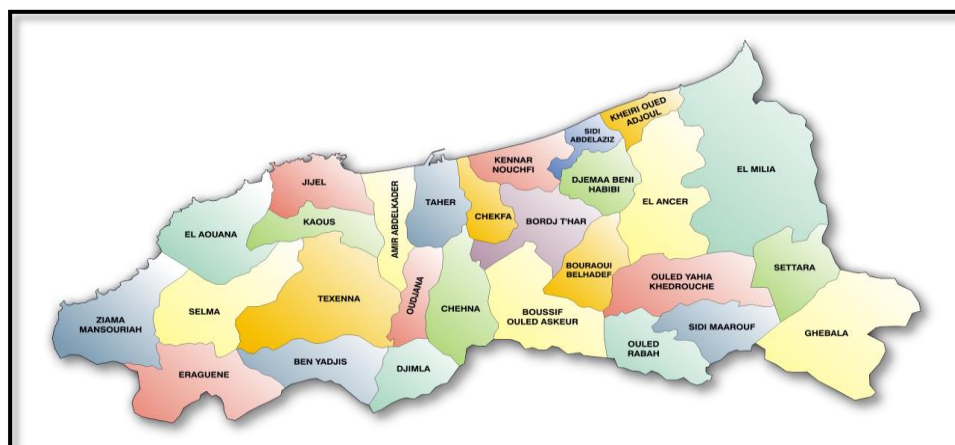


Figure [5.1]: La situation de la commune de Taher
Source : Carte Wikipédia

Occupant le centre de la Wilaya de Jijel, la commune de Taher se situe entre 02 grands pôles économiques (le chef-lieu de wilaya et le chef-lieu de daïra d'El Milia). Elle a une distance de 17 Km du chef-lieu de wilaya de Jijel. Sa superficie est de 64,86 km² et est constituée de 08 groupements urbains de structure urbaine disparate et un taux d'occupation de la population diversifié. Elle englobe 49.716 habitants dont la moitié réside au chef-lieu.

Elle est limitée par:

- Au Nord : la mer méditerranée.
- Au Sud : Les communes de Oudjana et Chahna.
- A l'Est : Les communes de Chekfa et El Kennar.
- A l'Ouest : La Commune de l'Emir A/ El Kader.

1.2. Présentation des cas d'étude : le centre-ville de Taher :



Figure [5.2] : La situation de centre-ville de Taher
Source : Google Earth, 2016

Le site constitue le noyau originel et historique de la ville de Taher datant 1880 la création d'une ville colonial autour duquel se sont greffées toutes les extensions urbaines (Boucherka, OuledSuissi), se situe au centre de l'agglomération chef-lieu Taher à la partie ouest du pos(06) et qui s'étale sur une superficie de 17,3 ha Il évoque une architecture et une occupation humaine ancienne où la tradition de vie « locale » demeure très marquée. De par la variété de commerces et services qu'il offre, le site constitue le principal centre d'animation et d'attraction pour l'ensemble de la population locale et environnante.

1.3. Population :

-Le nombre total de la population de site est 15000 h.

-Les catégories d'âges vivant au quartier sont relativement équilibrées. Le centre est excrément adulte.

-Un nombre important des habitants sont d'origine de centre-ville.

-La population de centre-ville est majoritairement issue de l'exode rural après l'indépendance.

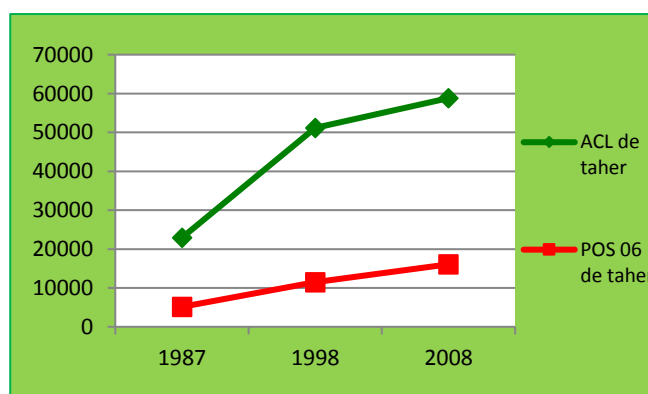


Figure [5.3]:Evolution de la population (1987/2008)

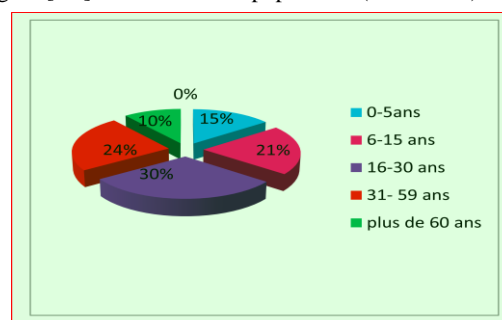


Figure [5.4]: Population du quartier par tranche d'âges

1.4. Activités et emplois :

Les activités économiques du centre-ville de Taher reposent généralement sur le secteur ; de commerces et services.

Le centre demeure le lieu d'attraction de toutes les populations rurales des zones éparses environnantes en raison du rôle attractif que joue ce dernier, même si l'offre d'emploi est très faible pendant ces dix dernières années. Il est vrai que la situation sécuritaire de ces dernières années est le principal facteur de la migration de la population de la zone éparse vers les zones agglomérées plus sécurisées.

2. Motivation de choix de site:

2.1. Paramètres objectifs :

2.1.1. Facteur historique :

La zone choisie qui date de l'époque coloniale se situe au centre de l'agglomération et constitue le noyau principal.

2.1.2. Facteur socio-économique :

La mauvaise exploitation des potentialités qu'offre le noyau central, dont les grands projets du développement tel que : (port de Djendjen, Aéroport, route nationale N°43, station d'énergie, zone industriel

2.1.3. Facteur urbanistique :

La valeur urbanistique du site caractérisé par le tracé en échiquier et par les axes structurants perpendiculaires et aussi par des perspectives donnant sur des éléments émergents ex : église, place des palmiers...etc.

2.1.4. Facteur social :

Les défèrent types des manifestations et de réclamations des habitants sur certain action urbaine mener par le gouvernement, et leurs interventions participatives sur les espaces public et même sur des constructions.

2.2. Paramètres subjectifs :

Par le fait que deux étudiants parmi nous habitent la ville de Taher et connaissaient bien les problèmes, les projets que ce soit réalisé ou cours de réalisation, et surtout la vie quotidienne des habitants de ce centre.

3. Brève présentation du projet (requalification du centre-ville de Taher) :

Comme la majorité des centre colonial, le centre-ville de Taher a connu une crise urbaine, sa structure en damier s'oppose à la typologie et à l'état vétuste des constructions, et à la dégradation des espaces extérieurs et de différents réseaux (routières, AEP, assainissements...), une opération de requalification et de rénovation a été déjà entamée,

englobera des logements, des habitats individuelles, des équipements et aussi les réseaux routières, AEP et d'assainissements et même les espaces publics extérieurs devraient cependant être aménagés. Ce projet si il est réalisée d'une manière convenable, donnera un nouveau visage à l'agglomération chef-lieu de Taher qui ressemblera d'avantage à une ville urbaine et aura véritablement un centre-ville agréable et plus animé.

- Le renforcement et l'entretien des liaisons routières, et l'amélioration de la communication interne.
- La programmation d'un ensemble des équipements et la réhabilitation des équipements existants (centre culturel, une salle de cinéma, une bibliothèque et un centre commercial).
- Le renforcement des infra structures (AEP et d'assainissements.....).
- La réhabilitation des logements collectifs et la rénovation des habitats individuels.
- L'aménagement des espaces verts et des placettes publics.

3.1. Les objectifs :

Ayant pour ambition la requalification et la valorisation de la ville de Taher, les objectifs du projet est de résoudre les problèmes urbains, l'attractivité et le décollage économique. Ils se résumant aux points suivants :

- Revalorisation de l'image urbaine de centre-ville de Taher.
- Assurer l'animation et la dynamique socio-économique au niveau de l'agglomération.
- Amélioration des conditions de vie et du confort.
- Concrétisation de l'équité sociale (cohésion et réduction des disparités).
- Repond aux besoins des habitants.

3.2. Interventions urbains :

Plusieurs actions réalisées d'autre en cours et a aussi des interventions programmées.



Figure [5.5] : L'aménagement d'un jardin à la place de l'ancien palais de justesse.



Figure [5.6] : L'implantation du Nouveau siège de la commune.



Figure [5.7] : travaux d'assainissements.



Figure [5.8] : revêtement des routes.



Figure [5.9] : réhabilitation des 100 logements.



Figure [5.10] : réhabilitation de l'église.

3.3. Interventions des habitants :

Des actions participatives de nettoyage, de peinture, de requalification pour l'espace public et même pour certaines constructions.



Figure [5.12] : nettoyage participative de l'espace extérieur (100 logement).



Figure [5.11] : réhabilitation participative de l'ancien hôpital.



Figure [5.13] : nettoyage et entretien de l'espace public.

Aussi plusieurs réclamations et manifestations sur des interventions urbaines qui ne rependent pas au besoin des habitants :

- Les couleurs choisis pour la réhabilitation des 100 logements.
- L'emplacement du jardin aménagé à la place de l'ancien palais de justesse. (loin du centre et non fonctionnelle).
- L'état dégradé des espaces publics et des constructions.

En théorie, le projet de requalification du centre-ville de Taher intègre et obéit aux principes d'un projet urbain dit durable, notamment la participation. La question qui est alors persistante, est ce que la réalité correspond à cette vision, et la réalisation de ce projet se base-t-elle sur le principe de participation ? Et si cette participation n'est pas mise en œuvre, quels sont les effets de cette absence de mise en œuvre ?

4. Méthodologie de la recherche :

Pour répondre à la question de la réalité de la participation dans les aménagements urbains durables nous avons utilisé les techniques de recherche suivantes :

4.1. L'enquête :

Sous forme de questionnaire auto-administré comportant les questions sur l'information, l'implication et la participation des habitants et des généralités sur le quartier et le développement durable.

Cette enquête a pour objectif de savoir si la population a été impliquée dans le projet et à quel degré.

4.2. La collecte de témoignage :

Cette technique a pour objectif de cibler certaines questions quant au comportement des habitants vis-à-vis du projet et vis-à-vis de leur situation de la participation.

5. Questionnaire :

Nous avons eu recours au questionnaire d'enquête vu qu'il est le moyen le plus adéquate à notre objet de recherche. Celui-ci nous permettra de recueillir l'ensemble des pratiques, opinions et attitudes des habitants du quartier de centre-ville de Taher.

Notre principe de choix de l'échantillon est celui d'exhaustivité c'est-à-dire nous nous adressons aux habitants du quartier, vu qu'ils sont les occupants les plus au courant de la situation que vit le quartier depuis son fondement à nos jours et les personnes bénéficiaires de projet de requalification du centre-ville de Taher. Par conséquent, l'échantillon choisi sera réduit vu le temps réservé à cette recherche. Cet échantillon est de l'ordre de 60 personnes.

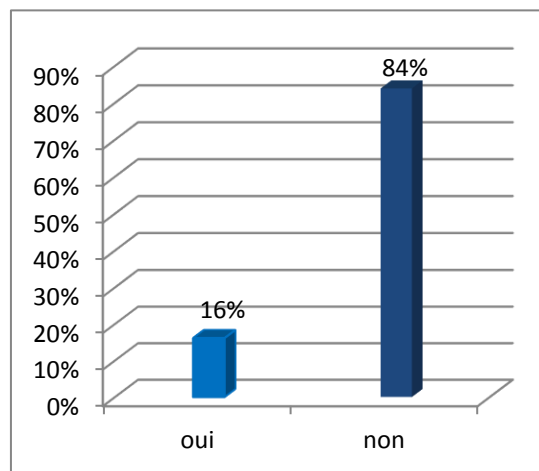
Le questionnaire au quel nous avons opté contient des questions fermées et semi-fermées. Il est fait en fonction des déterminants sociaux en tenant compte du degré intellectuel des habitants du quartier...etc.

Notre intérêt est d'imposer à la personne questionnée une forme précise de réponse et un nombre limité de choix de réponses. D'où notre objectif d'obtenir des renseignements factuels, jugé d'un accord ou non ou de connaître la position de la personne questionnée concernant une gamme de jugements, etc.

6. L'analyse et l'interprétation des résultats du formulaire de questions :

1/Avez-vous entendu parler du projet de requalification du centre-ville de Taher:

Cette question avait pour objectif de déterminer le niveau d'information de la population sur les projets qui déroulent au niveau du centre-ville de Taher, les résultats obtenus démontrent que le projet de requalification n'a pas fait l'objet de diffusion, ainsi, 84% des enquêtés n'ont pas entendu parler du projet de requalification.



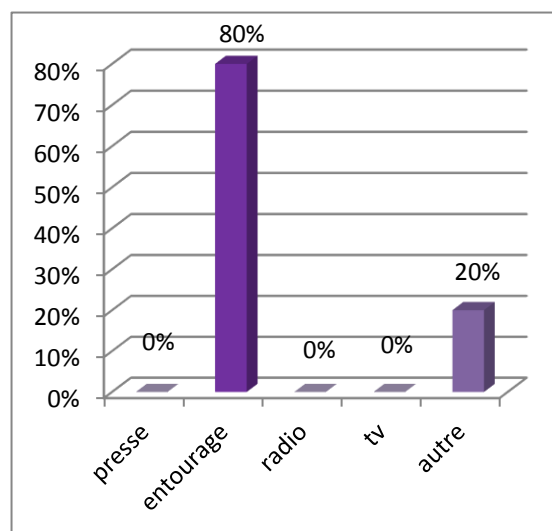
Graphe [5.14] : Le niveau d'information de la population sur le projet de requalification du centre-ville de Taher.

2/Si oui, comment :

Pour les 16% des enquêtés ayant répondu positivement dans la question précédente, à savoir s'ils ont déjà entendu parler du projet de requalification du centre-ville de Taher,

On remarque que la majorité des personnes (80%) ont entendu parler du projet à travers leur entourage.

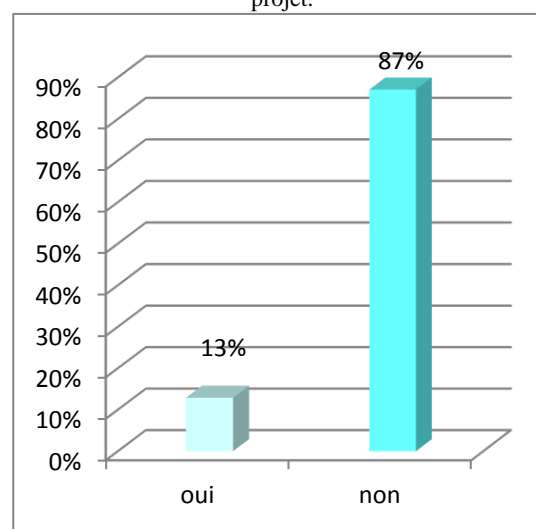
La presse écrite, le radio, tv, sont complètement absent d'être un outil d'information. Aussi on a un pourcentage de 20% ont informé par autre (grâce à l'université, site WEB...).



Graphe [5.2] : La manière d'information sur le projet.

3/Etiez-vous implique dans l'élaboration de la stratégie de ce projet :

87% des enquêtés affirment l'absence de leurs implication impliqués dans l'élaboration de la stratégie du projet, et ceci est confirmé par le fait qu'ils n'ont pas pris connaissance du projet, de sa stratégie et de ses composantes.

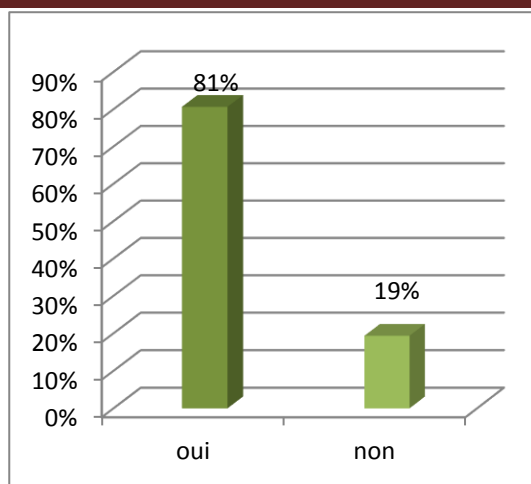


graphe [5.3] : Le degré implication dans l'élaboration de la stratégie du projet.

4/Etes-vous disposé d'être impliqué :

Les résultats de l'enquête démontrent la disposition de la population et sa volonté à être impliquée dans ce type de projet. Un taux de 81% des enquêtés ont répondu par l'affirmatif.

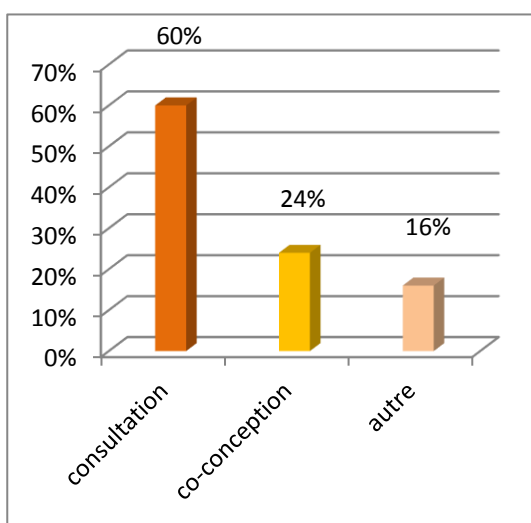
Pour les personnes qui ont répondu qu'ils ne sont pas disposés à être impliqués, ils justifient leur réponse par le non confiance qu'ils éprouvent vis-à-vis des responsables en disant : « après tout je ne suis que l'habitant ».



Graphe [5.4] : La volonté de la population à être impliquée dans ce projet.

5/Si oui comment souhaitez-vous être impliqué :

Pour les personnes qui sont disposées à être impliquées, le moyen idéal pour eux (en majorité de 60%) est la consultation, cependant, un taux de 24% est disposé à une Co-conception et un partenariat dans ce type de projet.

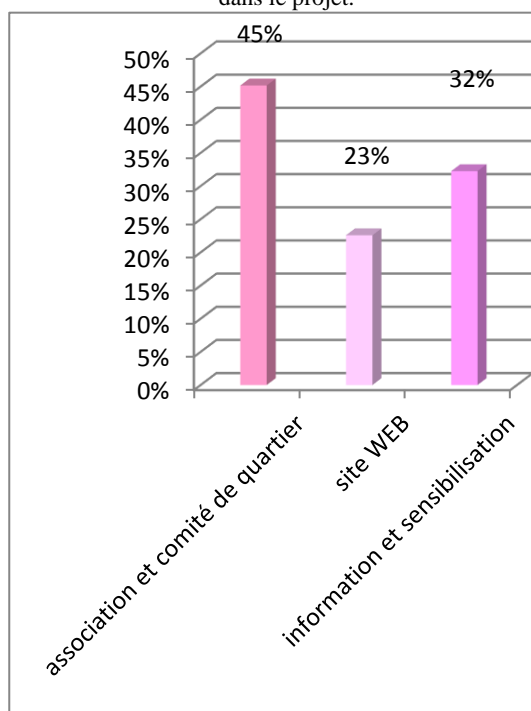


Graphe [5.5] : La manière d'implication souhaitée dans le projet.

6/A votre avis quelle est la meilleure manière de vous impliquer:

45% des enquêtés ont répondu que la meilleure manière d'être impliqué est la création de comités de quartiers et des associations qui doivent remplir leur rôle de représentant et de délégation.

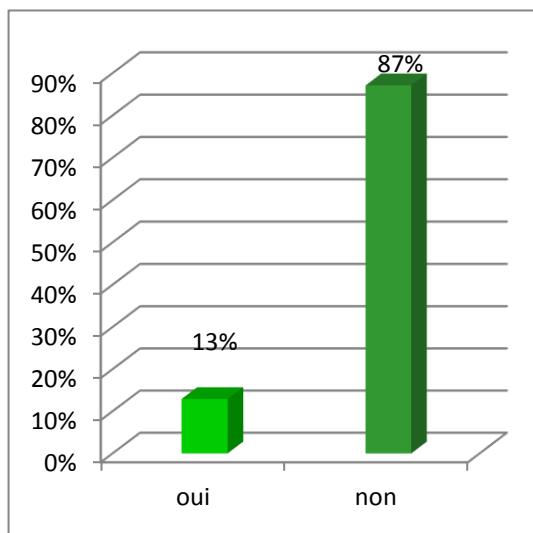
Ensuite les enquêtés ont aussi affirmé que la sensibilisation et l'information ainsi que la création de site web sont aussi une des manières de gérer l'implication des citoyens.



Graphe [5.6] : La meilleure manière d'implication.

7/ Existe-t-il une association de votre quartier :

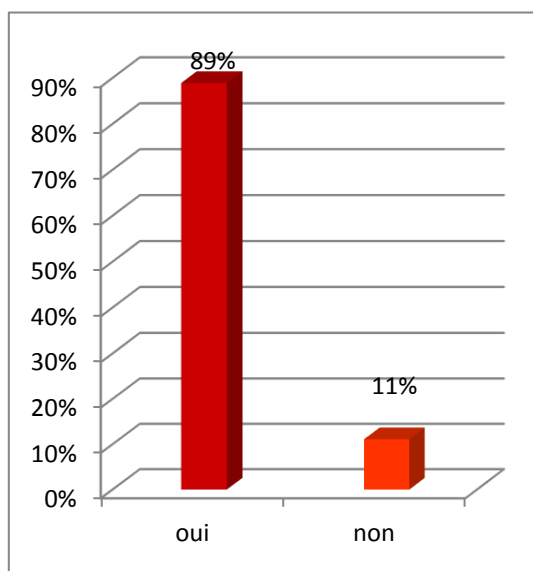
La majorité des enquêtées (87%) dit que les associations n'existent pas encore dans leur quartier.



Graphe [5.7] : L'existence d'association du quartier.

8/ Si non êtes-vous prêt à contribuer à sa naissance:

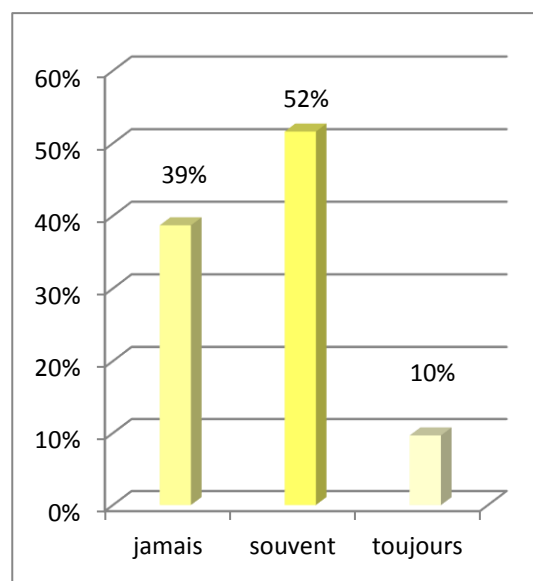
A partir de cette réponse on peut dire que la majorité des gens qui habitent le centre-ville de Taher ont une volonté de voir et créer des associations pour remplir leur rôle de représentant avec les collectivités locales.



graphe [5.8] : La contribution à la naissance d'association de quartier.

9/participez-vous à des manifestations pour dénoncer des pratiques urbaines :

A partir de cette question on peut démontrer la présence de plusieurs manifestations suit à la mal réalisations des projets (l'absence de fonction et de qualité, la non durabilité des Constructions...) ainsi que les retards, les arrêts répétitifs des travaux. Pour cela les habitants ont effectué des réclamations pour exprimer leur ignorance de cette démarche, mais au même temps on découvre l'absence de cette mentalité chez plusieurs habitants.



Graphe [5.9] : La participation à des manifestations pour dénoncer des pratiques urbaines.

7. L'analyse de contenu d'enquête :

A partir de cette enquête nous avons éclairés la réalité de la participation citoyenne à l'échelle de quartier, nous avons déduit que le projet de requalification du centre-ville de Taher n'a pas fait objet de grande médiatisation, ni d'information au public et à la société civile. Ceci corrobore les résultats de notre enquête qui a révélé que le citoyen n'a pas été informé de la stratégie et du projet en lui-même.

8. Discussion : les effets de la non-participation citoyenne dans le projet de requalification du centre-ville de Taher :

La réaction d'un habitant et son comportement vis-à-vis d'un projet urbain touchant à son entourage et à sa ville diffèrent selon le statut qu'on lui confère au sein de l'intervention, étant un spectateur, un habitant, un usager, un client ou un acteur. Ainsi, cette réaction peut être un simple avis, une revendication dans l'attente d'une réponse ou une critique que l'on pourrait prendre en considération.

C'est alors que viennent les effets de la non-participation du public et qui peuvent prendre l'apparence de ces réactions citées et qui peuvent être tirés de l'expérience du centre-ville de Taher.

8.1. De l'ignorance à la déception :

L'information, est l'étape première mais indispensable dans le processus d'implication citoyenne et de mise en œuvre de la participation. Cette étape « information » est déterminante pour éviter le scénario de l'habitant spectateur qui devient déçu et qui se révolte mais, malheureusement cette l'étape de « l'information » a été échouée et oubliée, en effet les résultats précédents démontrent l'ignorance des habitants

8.2. De la déception à l'indifférence :

Lors de notre enquête effectuée dans le but de découvrir la situation de la participation citoyenne dans les projets et les aménagements urbains, un fait évident est très partagé au sein des enquêtés, l'indifférence.

Issue de la déception de ne pas être informé, impliqué et interpellé, l'habitant développe un certain « je m'en fous » dans son comportement. Cette indifférence n'est pas uniquement l'absence.

8.3. De la déception à la colère :

Ce ne sont pas tous les habitants qui ont développé le comportement d'indifférence et ce n'est pas aussi dans toutes les situations qu'elle apparait. En effet, certains habitants à cause de leur déception de ne même pas être informé, expriment leur colère et frustration. Celles-ci se manifestent.

Conclusion :

La participation, du public ou celle des acteurs de la ville, peut produire un effet de facilité de mise en œuvre des projets, des aménagements et de leurs objectifs, cependant, avec la prise de conscience qui existe dans la société d'aujourd'hui, l'absence de cette participation a aussi des effets qui peuvent entraver le bon déroulement du projets et même contester ses objectifs.

Dans le cas Algérien et à travers les projets de la requalification du centre-ville de Taher, nous constatons que la participation citoyenne est dans un état primaire, même l'information qui est l'étape première de la participation n'est souvent pas assurée. L'habitant étant un acteur essentiel dans la ville commence à prendre conscience de sa citoyenneté et de ses droits à l'information mais aussi du pouvoir qu'il peut exercer dans le développement de sa ville et dans la mise en œuvre des projets et des aménagements urbains. Ainsi, utiliser ce pouvoir en faveur du projet à travers l'adhésion et l'implication en amont, du citoyen, éviterait des effets qui peuvent retardé voire contrecarré la réalisation du projet.

Conclusion générale :

A travers ce modeste travail de fin d'étude, nous avons tentés une compréhension du sujet de la participation citoyenne aux aménagements urbains durables avec ses interactions.

Dans un premier temps, on a tenté une compréhension de tous ce qui a une relation avec la participation citoyenne, de développement durable, l'urbanisme, le projet urbain, la gouvernance urbaine et la ville avec ses composants urbains, par ce que si la durabilité est une ambition à atteindre elle ne pourra se réalise sans la citoyenneté ,la mise en place de bonne procédure de participation publique aux décisions d'aménagement et d'urbanisme constitue un état pour un développement durable des territoires, à cet effet l'urbanisme et le projet urbain sont des outils pour mettre en œuvre la participation sur terrain, donc la gouvernance urbaine semble être la solution qui pourrait permettre un arbitrage démocratique des choix collectifs, car elle comprend les mécanismes, les processus et les institutions à travers lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, s'acquittent de leurs obligations. C'est une démarche qui permet d'améliorer le partenariat entre les pouvoirs publics et le secteur privé. L'enjeu actuel est de parvenir à concilier tous les acteurs avec l'implication effective du citoyen. D'autre part la ville avec ses composants est formée d'un réseau complexe d'acteurs qui exigent un pilotage permanent, est un creuset de valeurs citoyennes, d'acquis citoyens à prendre en compte et l'agglomération urbaine est un vaste territoire de participation, une grande scène de représentation de tous les acteurs, la ville est un grand éventail pour la négociation et la concertation.

Dans un deuxième temps, on s'est focalisé sur la démocratie participative qui signifié le temps d'œuvrer pour que le citoyen ne se contente plus de déposer un bout de papier dans une urne : Il doit participer plus étroitement à la vie civile, on participant aux différents projets qui se réalisent dans sa ville et il doit avoir le sentiment que la ville et le domaine public lui appartiennent. Pour cet objectif la participation citoyenne avec ses échelles, ses principes et ses enjeux était comme étant une solution pour meilleur intégration des citoyens dans le processus participatif.

Dans ce sens, notre attention s'est portée sur l'état de la démocratie participative en Algérie, d'ailleurs, il s'agit également d'œuvrer à une décentralisation effective en donnant plus de prérogatives aux collectivités locales et territoriales qui sont un acteur incontournable dans la maîtrise des grands équilibres urbains afin de contribuer à faire émerger la société civile qui est une force de proposition et d'opposition capable de prendre part aux décisions qui façonnent l'urbain.

L'enquête sur terrain a montré que le manque de collaboration des différents acteurs et partenaires dans une politique urbaine ne donne pas des résultats satisfaisants, L'absence de

culture urbaine chez de nombreux acteurs de la ville ne facilite pas la concertation et l'acceptation des autres. Les citoyens attendent maintenant que leurs collectivités locales traitent avec eux et remplissent leurs responsabilités à leur égard. Le passage de la gestion urbaine à la gouvernance urbaine est plus que nécessaire, c'est un chemin prometteur déjà emprunté par de nombreux pays développés.

A la fin et au terme de ce travail, il ressort que toutes les hypothèses semblent plausibles avec la réalité et peut-être que l'on ne peut pas obtenir un véritablement développement durable sans l'implication des citoyennes, la participation aussi pour la participation n'a pas de sens, elle exige un horizon d'action, plus ou moins rapproché dans le temps, et pour cela n'est pas mieux que le projet urbain participatif avec la structuration de la société et les techniques de disposition de ce processus participative pour concrétiser la réussite de ce défi.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Ouvrage :

- **ADEL BEN YAKHLEF**, « La démocratie locale et la participation des citoyens à l'action municipale », (Juin 2014).
- **ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) « réussir un projet D'urbanisme durable », Editions Le Moniteur, Paris (2006).
- **Ahmed Mezmaiz** (Février 2007) " la politique de la ville en Algérie" in revue vies de villes», édition les alternatives urbaines.
- **André, Pierre et al.** (2006), « Participation publique, Principes internationaux pour une meilleure pratique », Publication spéciale Série no 4, Fargo, Etats-Unis : International Association for Impact Assessment (AIIA).
- **Ignallina Patrizia**, « *Le projet urbain* », 3e éd., Paris, P.U.F. « Que sais-je ? », (2008).
- **Beaujeu –Garnier J**, « Précis de géographie urbaine », édition : Armand COLIN, Collection. « U Géographie », Paris 1995 (4ème édition).
- **Catherine Charlot-Valdieu, Ph. Outrequin.** (2009), « *L'urbanisme durable* » : *Concevoir un éco quartier*, Le Moniteur Editions, France.
- **J. Kociman, Finding**, « spéculations and recommandations, Modern gouvernance », sage, London (1993).
- **Jean-Pierre Gaudin**, « La démocratie participative », *Informations sociales* 2010/2 (n° 158).
- **Marcel Roncayolo**, "La ville et ses territoires «, Edition Gallimard, Paris (1990).
- **Mario Gauthier- Lynda Gagnon.** « La participation du public dans les démarches municipales de développement durable : principes, conditions de réussite, enjeux et dispositifs », (avril 2013).
- **Mostepha Mimouni**, « Chargé de cours en Psychologie du travail et Organisation, et en Psychopédagogie à l'Université de Mostaganem ».
- **Moudjari dahmani**, « Projet urbain efficience d'un paradigme conceptuel de l'habitat durable », office des publications universitaires, place centrale-ben aknoun-Alger, (2013).
- **Nassima Djouher Kacimi** (février 2007) "environnement et cadre de vie urbain», Vies de villes, Edition les alternatives urbaines.
- **Vers un urbanisme participatif augmente**, « apports et limites des dispositifs socio-technique intégrant des support numériques de representation 3D dans le processus de participation citoyenne en urbanisme », (Mémoire de Master 2 « Aménagement et Territoire

Parcours « Ville Numérique », Institut Français d'Urbanisme (Octobre 2011), Alexina Fornasari, sous la direction de Valérie Aillaud.

-**Philippe Verdier**, « Le projet urbain participatif, approche à faire la ville avec ses habitants », édition Adels et Jean-Pierre Gauytry, 5allée du torrent-05000 GAP, France, (2009).

- **Patrick Le Galès**, « Les sociétés d'économie mixte locales », in Le gouvernement des villes. Territoire et pouvoir, Ed Descartes & Cie, (1997), (CDU 35582).

-**SAIDOUNI Maouia**, «Eléments d'introduction à l'urbanisme », Edition casbah, Alger (2010).

-**SERGE Gontcharoff**, « Une nouvelle politique de la ville. Analyse critique de la Loi du 1er août 2003 », Paris : ADELS, (2005).

-**Tarik SOUAMI**, «Les cahiers du DSU. « De la participation des habitants au débat public » n°26 mars (2000).

Thèse :

-**Bui to Uyen**. (5 juillet 2012), « l'intégration de développement durable dans les projets de quartiers : le cas de la ville d'Hanoi, » thèse pour l'obtention de doctorat de l'université de Toulouse.

- **SIDI SALAH NASRI Zehour** (2010), « Mémoire présenté pour l'obtention du diplôme de magister, Option : FAIT URBAIN, *La Gouvernance Urbaine Une Démarche Incontournable Pour Un Habiter Durable* »

-**MOUHOUBI Nedjima**, « Les Effets De La « Non-Participation Du Public » Dans Les Grands Projets Urbains » (2010)

- **LAFER Azzedine**, «gouvernance urbaine, rôle et rapport des déferentes acteurs dans les pratiques urbaines locale», (2007).

articles et PDF :

-**André, P**, « Participation citoyenne. In Université de l'administration publique. Recherche, L'Observation de l'administration publique, Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique », (2012).

- **L'ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), « participation citoyenne réussir la planification et l'aménagement durables », (2016).

-**BCM, janvier**, Participation à une consultation publique du BCM. Guide pratique, (1993).

-**Blondiaux, L**, « Le nouvel esprit de la démocratie », (2008)

- Breux, S., Bherer, L. & Collin, J.-P.** (2004), « Les mécanismes de la participation publique à la gestion municipale. Notes de recherche, Institut national de la recherche scientifique, Urbanisation, Culture et Société, Groupe de recherche sur l'Innovation municipale (GRIM) ».
- CRAPS et CURAPP**, « la démocratie locale : représentation, participation et espace public » PUF, (Avril 1999).
- CNUED** : Conférence des nations unies sur l'environnement et le développement. (Rio, 1992)
- DELARUE Jean-Marie**, Banlieue en difficulté : la Relégation, Paris, Syros Alternatives, (1991).
- Djamil AISSANI** Professeur in "Historique et Evolution du Mouvement Associatif en Algérie "Actes du Colloque sur " « Le mouvement associatif à caractère culturel » complexe sportif de proximité d'Ouzellaguen. Jeudi, 1er février (2001).
- J. Français noubel** : The Transitioner. Org « *gouvernance* », dernière modification, 18.08.2004.
- Julie Fortier**, (2014), « La participation citoyenne Ses types et ses niveaux »,
- **Innovations urbaines dans le domaine de la participation citoyenne**
- Lequin, M., THIBAUT, A. et TREMBLAY, M.** (2000). Cadre de référence de la participation publique (démocratique, utile et crédible). In Commission à la santé et au bien-être. Publication, Archives, Conseil de la santé et du bien-être, Rapports.
- La loi** d'orientation de 1991 relative à la politique de la ville pose le principe de concertation préalable avec les habitants pour toute action qui modifie substantiellement les conditions de vie dans les quartiers
- La loi** de Février 1995 relative à l'administration territoriale inscrit le droit des citoyens à être informés et consultés
- **Marie Fauconnet**, « Des éléments de définitions » article intitulé « Emergence du projet urbain en Suisse » ; In, Vues sur la ville, n° 09, Avril (2004).
- Pauline Gaullier, et Camille Gardesse**, « L'implication des citoyens dans l'action publique urbaine : enjeux et modalités de la participation », (2016).
- **Pour une construction de la ville partagée** : « l'adhésion des citoyens ».
- **ROI Baudouin**, « méthodes participatives », (2006).
- Sherry R. Arnstein**, (1969), "A Ladder of Citizen Participation".

Site WEB:

-Site web, www.lemondepolitique.fr/cours/droit_constitutionnel/etat/definition.html
[.fr.wikipedia.org/wiki/Citoyenneté](http://fr.wikipedia.org/wiki/Citoyenneté) .

-<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/categories-collectivites-territoriales/qu-est-ce-qu-collectivite-territoriale-ou-collectivite-locale.html>.

-http://www.participup.org/3modes_particip.html site de Particip'Up de l'asbl Espace Environnement.

Résumé :

La participation citoyenne s'est développée de plus en plus depuis une vingtaine d'années, c'est un processus diversifié qui nécessite encore beaucoup d'efforts des autorités publiques pour être véritablement mis en œuvre.

Aujourd'hui et avec l'intégration du développement durable comme démarche incontournable dans la planification et l'aménagement, le défi de la participation aux ce processus devenu un principe fondamentalement démocratique qui se doit d'impliquer les citoyens dans la prise de décision.

En Algérie Le développement de la démocratie participative est un axe politique dont l'objectif annoncé dans la loi 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville est de Co-construire l'action publique avec les habitants. C'est ce paradoxe d'une participation évoquée dans les discours, mais mal définie qui nous a incités.

La ville de Taher, et dans le cadre de la requalification de centre-ville, vit une dynamique urbaine caractérisée par la réalisation de plusieurs projets et par le programme d'amélioration urbaine, les citoyens avec ce processus sont totalement éliminés donc comme résultat ils sont aussi désintéressés ,en effet Il s'agit d'inventer des nouvelles méthodes et de nouveaux cadres opératoires qui permettent d'abord de construire une culture urbaine et une nouvelle citoyenneté car la réussite d'une politique urbaine repose sur la compétence de l'administration, sur l'éducation des comportements, des attitudes, sur la confiance entre gouvernants et gouvernés et sur la concertation.

Mots clés : la gouvernance urbaine, la démocratie participative, le développement durable, la citoyenneté, les acteurs, le projet urbain participatif, cogestion...

ملخص :

ازدادت مشاركة المواطنين بشكل متزايد خلال العشرين سنة الماضية، وهي عملية متنوعة تتطلب الكثير من الجهود من قبل السلطات العامة لتنفيذها بشكل حقيقي.

واليوم ، ومع دمج التنمية المستدامة كخطوة أساسية في التخطيط والتطوير ، أصبح تحدي المشاركة في هذه العملية مبدأ ديمقراطياً أساسياً ينطوي على إشراك المواطنين في صنع القرار.

في الجزائر إن تطوير الديمقراطية التشاركية هو محور سياسي هدفه المعلن في القانون رقم 06-06 بتاريخ 20 فبراير 2006 بشأن قانون التوجيه في المدينة هو المشاركة في بناء العمل العام مع السكان. إن هذا التناقض في المشاركة التي أثّرت في الخطب ، ولكنه محدد بشكل سيء مما دفعنا إلى ذلك

مدينة الطاهير ، وفي سياق إعادة تأهيل المدينة ، تعيش ديناميكية حضرية تتميز بتحقيق العديد من المشاريع وبرنامج التحسن العمراني ، يتم تهميش المواطنين الذين يعانون من هذه العملية بشكل كامل وبالتالي فهي أيضا غير مهتمة ، بل هو في الواقع اختراع أساليب جديدة وأطر تشغيلية جديدة تسمح أولاً ببناء ثقافة حضرية ومواطنة جديدة لأن نجاح السياسة الحضرية يعتمد على كفاءة الإدارة ، على تعليم السلوكيات والمواقف وعلى الثقة بين الحكام والمحكومين والتشاور.

الكلمات المفتاحية: الحكم الحضري ، الديمقراطية التشاركية ، التنمية المستدامة ، المواطنة ، الجهات الفاعلة ، المشروع الحضري التشاركي ، الإدارة المشتركة ...

Abstract :

Citizen participation has grown more and more over the last twenty years; it is a diversified process that still requires a lot of efforts by the public authorities to be truly implemented.

Today, with the integration of sustainable development as an essential step in planning and development, the challenge of participating in this process has become a fundamentally democratic principle that involves involving citizens in decision-making.

In Algeria the development of participatory democracy is a political axis whose objective announced in law 06-06 of February 20, 2006 on the orientation law of the city is to co-build public action with the inhabitants. It is this paradox of participation evoked in the speeches, but badly defined which prompted us

The city of Taher, and in the context of the requalification of the city, lives an urban dynamic characterized by the realization of several projects and by the program of urban improvement, the citizens with this process are totally eliminated therefore as a result they are also disinterested, indeed It is about inventing new methods and new operational frameworks that first allow to build an urban culture and a new citizenship because the success of an urban policy rests on the competence of the administration, on the education of behaviors, attitudes, on trust between rulers and the governed and on consultation.

Key words: urban governance, participatory democracy, sustainable development, citizenship, actors, participatory urban project, co-management

ANNEXE 01 : QUESTIONNAIRE EN FRANÇAIS

Lieu de questionnaire : centre-ville de Taher.

Le formulaire de questionnaire :

Ce questionnaire est établi dans le cadre de préparation d'un mémoire de Master 2
(**Option :** Architecture et environnement urbain), intitulé :

Apport de la participation citoyenne a l'aménagement urbain durable Cas de Centre-ville de Taher

Réalisé par :

- BEROUI Fouad
- BOUBAKIR Abdel basset
- MEKHALFA Ibtissem

Encadré par :

Mr. BLIBLI. m

L'objectif de ce questionnaire est de vérifier les hypothèses proposées dans la première partie de notre mémoire.

Ce questionnaire contient des questions sur l'aménagement urbain l'espaces publics et la participation des habitants dans la ville de Taher (centre-ville).

Nous rappelons que :

- ✓ Ce questionnaire ne sera utilisé que pour la préparation de notre mémoire.
- ✓ Cochez la réponse que vous sélectionnez.

Nous vous remercions de bien vouloir participer à cette enquête. L'aboutissement de ce travail dépend de votre aide et coopération. Nous espérons avoir des questions claires et authentiques.

Toutes vos réponses seront prises avec **anonymat**,

Délais de réponse : 24h.

Merci

Le : 21/05/2018

Informations générales :

1. Age :

Moins de 15ans Entre 15 et 30ans Entre 30 et 50ans

Plus de 50 ans

2. Sexe :

Masculin Féminin

3. Niveau d'instruction :

Primaire Moyen Secondaire

Universitaire Sans

• L'aspect formel :

6. Est-ce que vous pouvez accéder à ce quartier facilement ? :

Oui Non

8. Ce quartier prend-il une situation stratégique dans la ville ?

Oui Non

9. Je trouve le mobilier urbain dans ce quartier un mobilier adéquat :

Oui Non

10. Je préfère ce quartier grâce à son image et sa forme :

Oui Non

• Aspect fonctionnel :

12. Quel type d'activité se déroule dans ce quartier ?

Résidentiel culturelle éducatif sportif

Industrielle Communication commerce

13. Je pense que les activités pratiqué sont adéquate :

Oui Plus ou moins Non

14. Je vois que ce quartier est un lieu convivial :

Oui Plus ou moins Non

15. Quelles sont les éléments qui vous gênent dans ce quartier ?

Le manque de mobilier La chaleur L'encombrement

Le manque d'espace vert Le bruit Manque de propreté

16. Est-ce que les activités de ce quartier répondent à tous vos besoins :

Oui Plus ou moins Non

17. Est-ce que l'espace de stationnements est suffisant ?

Oui Non

18. Est-ce qu'il existe des espaces publics dans votre quartier ?

Oui Plus ou moins Non

19. Comment trouvez-vous l'état physique de l'espace public dans ce quartier ?

Bon Moyen Détérioré

• **Aspect écologique :**

20. Quel type de transport vous utiliser pour le déplacement dans la ville ?

Vélo Bus Voiture Marche à pieds Autres

21. Utilisez-vous le plus possible un moyen de transport non polluant (la marche, vélo,...) ?

Jamais Souvent Toujours

22. Triez-vous les déchets ?

Oui Non

23. Pensez-vous que la nature peut contribuer au plaisir et au bien-être des citoyens ?

Oui Peut être Non

24. Pensez-vous que la facture énergétique est couteuse ?

Oui Peut être Non

25. pensez-vous que l'utilisation de l'énergie renouvelable peut contribuer à rendre un quartier écologique ?

Oui peut être Non

• **Aspect social :**

26. Avez-vous entendu parler du projet de requalification de centre ville de Taher ?

Oui Non

27. si oui, comment ?

Presse écrite l'entourage radio

Télévision autre

28. étiez-vous impliqué dans l'élaboration de la stratégie de ce projet ?

Oui Non

29. êtes-vous disposé à être impliqué ?

Oui Non

30. si oui, comment souhaitez-vous être impliqué ?

Consultation co-conception, partenariat autre

31. à votre avis, quelle est la meilleure manière de vous impliquer ?

Association et comité de quartier site WEB

Information et sensibilisation

32. Existe-t-il une association de votre quartier ?

Oui Non

33. Si non êtes-vous prêt à contribuer à sa naissance ?

Oui Non

34. Participez-vous à des manifestations pour dénoncer des pratiques urbaines ?

Jamais Souvent Toujours

35. Participer au nettoyage de certains espaces publics pollués dans le quartier ?

Jamais Souvent Toujours

ANNEXE 02 : EXTRAIT DE LA LOI D'ORIENTATION DE LA VILLE D'ALGERIE.

CHAPITRE III

DU CADRE ET DES OBJECTIFS

Art. 6.

- La politique de la ville vise à orienter et à coordonner toutes les interventions, particulièrement celles relatives aux domaines suivants:
- La réduction des disparités inter-quartiers et la promotion de la cohésion sociale;
- La résorption de l'habitat précaire ou insalubre;
- La maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes;
- Le renforcement des voiries et réseaux divers;
- La garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs;
- La protection de l'environnement;
- La prévention des risques majeurs et la protection des populations;
- La lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage;
- La promotion du partenariat et de la coopération entre les villes;
- L'intégration des grandes villes aux réseaux régionaux et internationaux.

Art. 7

. - La politique de la ville, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets: le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel. Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en œuvre. L'ensemble de ces volets est mis en œuvre en conformité avec les modalités fixées à l'article 13 ci-dessous.

Art. 8. –

Le volet du développement durable et de l'économie urbaine a pour objectifs:

- La sauvegarde de l'environnement naturel et culturel;
- L'exploitation rationnelle des ressources naturelles
- La promotion de la fonction économique de la ville;
- La promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Art. 9.

Le volet urbain et culturel a pour objectif de maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées, en assurant ;

- La correction des déséquilibres urbains;

- La restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel;
- La préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville;
- La promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts;
- Le renforcement et le développement des équipements urbains;
- La promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine;
- La mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville;
- La promotion et le développement du cadastre.

Art. 10.

Le volet social a pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population en assurant :

- La lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers;
- La promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale;
- La promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs;
- La promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publiques;
- La prévention de la délinquance urbaine;
- Le renforcement des équipements sociaux et collectifs.

Art. 11.

- Le volet de la gestion a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers:
- Le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes;
- Le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public;
- La réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville;
- Le renforcement de la coopération inter villes.

Art. 12.

- Le volet institutionnel a pour objectif:
- La mise en place d'un cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville;
- La promotion du financement de la politique de la ville dans le cadre du concours du budget national, des finances locales et de mécanismes novateurs tels que l'investissement et le crédit, conformément à la politique économique nationale;

- Le renforcement du suivi et du contrôle, par les instances compétentes, de l'exécution de la politique de la ville et des programmes et actions arrêtés dans ce cadre.

CHAPITRE IV

DES ACTEURS ET DES COMPETENCES

Art. 13.

- La politique de la ville est initiée et conduite par l'Etat qui en définit les objectifs, le cadre et les instruments en concertation avec les collectivités territoriales.

Art. 14.

- Conformément aux dispositions de l'article 13 ci-dessus, les pouvoirs publics définissent la politique de la ville en:
 - arrêtant une stratégie tout en fixant les priorités pour le développement durable de la ville;
 - Réunissant les conditions de concertation et de débat entre les différents intervenants dans la politique de la ville;
 - Arrêtant les normes et les indicateurs urbains ainsi que les éléments d'encadrement, d'évaluation et de correction des programmes et actions arrêtés;
 - Trouvant des solutions pour la réhabilitation de la ville, la requalification de ses ensembles immobiliers et la restructuration des zones urbaines sensibles;
 - Concevant et en mettant en œuvre des politiques de sensibilisation et d'information destinées aux citoyens;
 - Mettant en place les instruments d'intervention et d'aide à la prise de décision pour la promotion de la ville;
 - Favorisant le partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs économiques et sociaux pour la mise en œuvre des programmes de la politique de la ville;
 - Veillant à la cohérence des instruments liés à la politique de la ville et en assurant le contrôle et l'évaluation de sa mise en œuvre.

Art. 15.

Les programmes et les actions arrêtés dans le cadre de la politique de la ville sont mis en œuvre par les collectivités territoriales qui doivent prendre en charge la gestion de leurs villes respectives pour tout ce qui concerne leur évolution, la préservation de leur patrimoine bâti, leur fonctionnement et les qualités et conditions de vie de leurs habitants, dans le respect des compétences qui leur sont dévolues par la loi.

Art. 16.

- Dans le cadre des lois et règlements en vigueur, les investisseurs et les agents opérateurs économiques participent à la réalisation des objectifs inscrits dans le cadre de la politique de

la ville, notamment en matière de promotion immobilière ainsi que de développement de l'économie urbaine et de compétitivité des villes.

Art. 17.

Conformément à la législation en vigueur, les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier. L'Etat veille à réunir les conditions et les mécanismes permettant d'associer effectivement le citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville.

Art. 18.

Les instruments et organes de la politique de la ville sont :

- Les instruments de planification spatiale et urbaine;
- Les instruments de planification et d'orientation sectoriels;
- Les instruments de partenariat;
- Les instruments d'information, de suivi et d'évaluation;
- Les instruments de financement;
- Le cadre national d'observation, d'analyse et de proposition dans le domaine de la politique de la ville.